

CODE DE TRANSPARENCE

*Ostrum Climate and Social Impact
Bond**

Novembre 2023

*Fonds commun de placement de droit français créé le 6 septembre 2022. Natixis Investment Managers International est la société de gestion par délégation de gestion financière à Ostrum AM.

PREAMBULE

Le présent Code de Transparence est la version française du Code de Transparence Européen qui a été conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF respectivement lors de leurs Conseils d'Administration des 13 décembre 2012 (AFG Association Française de la Gestion financière www.afg.asso.fr), 20 décembre 2012 FIR et 3 octobre 2012 (Eurosif). Il est obligatoire pour tous les fonds ISR (Investissement Socialement Responsable) ouverts au public, gérés par des sociétés de gestion adhérentes de l'AFG ou du FIR. En adhérant à ce Code, les sociétés de gestion s'engagent à répondre aux questions posées pour chacun des fonds ISR ouverts au public qu'elles gèrent.

Les signataires doivent se référer dans tous leurs documents, site internet, etc. au présent Code de Transparence.

DECLARATION D'ENGAGEMENT

L'Investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique d'Ostrum Asset Management (Ostrum AM).

Nous sommes impliqués dans l'ISR depuis 1985¹ et nous nous félicitons de la mise en place du Code.

Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et est accessible sur notre site internet.

CONFORMITE AVEC LE CODE DE TRANSPARENCE

La société de gestion Ostrum AM s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où nous opérons.

¹ Le premier fonds solidaire de Natixis Asset Management (devenue au 31/03/2018 Ostrum Asset Management), Natixis Impact Nord Sud Développement, a été lancé en 1985. Une gamme complète de fonds ISR et solidaires a ensuite été développée au cours des années qui ont suivi.

SOMMAIRE

1. LISTE DES FONDS CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE 5

1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence	6
--	---

2. DONNEES GENERALES SUR LA 7

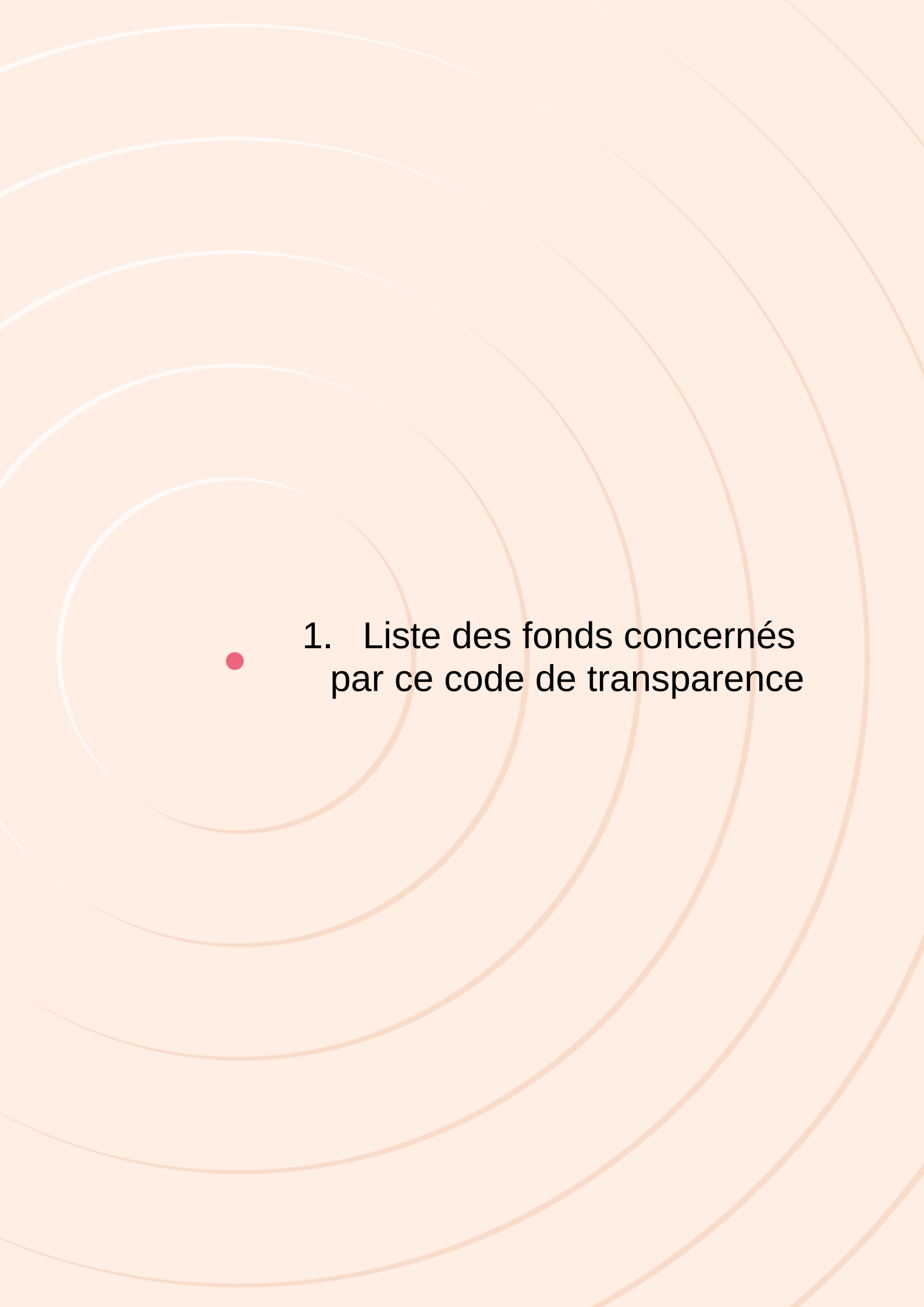
SOCIETE DE GESTION 7

2.1. Nom de la société de gestion en charge des fonds auxquels s'applique ce code	8
2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?	8
2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?	9
Nos politiques sectorielles et d'exclusion	10
Méthodologie d'analyse extra-financière	14
Intégration ESG au sein de la recherche crédit	14
Intégration ESG auprès des émetteurs souverains et quasi-souverains	17
Une offre de produits ISR sur mesure	19
Signataire des PRI	19
2.4. Comment est appréhendée la gestion des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement de la société de gestion ? (Article 173-VI & TCFD)	20
2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?	21
2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?	22
2.7. Dans quelles initiatives concernant l'ISR la société de gestion est-elle partie prenante ?	23
2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?	25
2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ? (ARTICLE 173-VI)	25
2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?	26

3. DONNEES GENERALES SUR LE(S) FONDS ISR PRESENT(S) DANS LE CODE DE LA TRANSPARENCE 27

3.1. Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein du/des Fonds ?	28
3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?	28
3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?	30
3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ? (Article 173-VI)	31
3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?	32
3.6. A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?	33

4	PROCESSUS DE GESTION	36
4.1	Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?	37
4.2	Comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?	37
4.3	Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? (Article 173-VI & HLEG)	40
4.4	Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ? (Article 173-VI & TCFD).	40
4.5	Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il change dans les douze derniers mois ?	41
4.6	Une part des actifs de ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?	41
4.7	Le ou les fonds pratiquent-ils le pret/emprunt de titres ?	41
4.8	Les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?	41
4.9	Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?	41
5	CONTROLES ESG	42
5.1	Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?	43
6	MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG	45
6.1	Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?	46
6.2	Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?	46
6.3	Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?	47
6.4	La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ? (ARTICLE 173-VI & HLEG)	48

- 
- The background features a series of concentric circles in a light orange color, centered on the page. A small red dot is positioned to the left of the text.
- 1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence

1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence²

Fonds	Société de gestion principale	Délégataire Gestion financière	Classe d'actifs	Stratégie ESG	Encours (en m€) au 31/10/2023	Liens vers les documents relatifs au fonds
Ostrum Climate and Social Impact Bond*	Natixis IM International	Ostrum AM	Aggregate (Monde)	Approche dite de la « Note Moyenne »	41	HTTPS://WWW.OSTRUM.COM/FR/FONDS/5004/OSTRUM-CLIMATE-AND-SOCIAL-IMPACT-BOND

Source : Ostrum Asset Management.

² * Fonds commun de placement de droit français crée le 6 septembre 2022.

Natixis Investment Managers International est la société de gestion par délégation de gestion financière à Ostrum AM. La société de gestion des fonds est Natixis Investment Managers International et Ostrum AM est délégataire de la gestion financière. Pour plus d'informations, il convient de se reporter aux prospectus ou aux documents d'informations clés des investisseurs (DICI) des fonds, disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande ou sur le site internet www.im.natixis.com. Ces documents constituent la source d'information sur ces fonds. Ils contiennent des informations importantes relatives à leurs objectifs d'investissements, leur stratégie pour atteindre ces objectifs, ainsi que les principaux risques relatifs à tout investissement dans ces fonds. Ils contiennent également l'information relative aux commissions, frais et les performances historiques des fonds. L'investissement dans ces fonds est soumis **à un risque de perte en capital**. Ces fonds sont sujet à des risques de durabilité tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088, par un événement ou ne situation dans le domaine environnementale, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Pour plus d'informations sur le dispositif d'intégration du risque de durabilité veuillez vous référer au site interne de la Société de gestion et du gérant financier. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.lalabelisr.fr. Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

Les valeurs liquidatives peuvent fluctuer et le capital investi n'est pas garanti. Les fonds ne peuvent en aucun cas s'appuyer sur un soutien extérieur pour garantir ou stabiliser leurs valeurs liquidatives.

The background features a series of concentric circles in a light beige color, centered on the left side of the page. A small red dot is positioned at the center of these circles.

2. Données générales sur la société de gestion

2.1. Nom de la société de gestion³ en charge des fonds auxquels s'applique ce code

Ostrum Asset Management a pour mission de prolonger les engagements de ses clients par l'investissement et de contribuer, à leurs côtés, à assurer les projets de vie, la santé et la retraite des citoyens européens. Parmi les leaders européens de la gestion institutionnelle, Ostrum Asset Management accompagne ses clients opérant avec des contraintes de passif, en leur proposant une offre duale : la gestion d'actifs, avec son expertise reconnue en gestion assurantielle (actions et obligations) et obligataire, et la prestation de services dédiés à l'investissement, avec une plateforme technologique de pointe.

Acteur engagé de longue date dans l'investissement responsableⁱ, Ostrum Asset Management gère 389 Mds € d'encoursⁱⁱ pour le compte de grands clients institutionnels (assureurs, fonds de pension, mutuelles, entreprises) et administre 513 Mds € d'encoursⁱⁱⁱ pour le compte d'investisseurs professionnels, opérant dans le monde entier et sur tous types d'actifs.

Ostrum Asset Management est un affilié de Natixis Investment Managers.

ⁱ. IPE Top 500 Asset Managers (Investment & Pensions Europe) 2023 a classé Ostrum AM, au 9^e rang des plus importants gestionnaires d'actifs au 31/12/2022. Les références à un classement ne préjugent pas des résultats futurs de la société de gestion.

ⁱⁱ. Ostrum AM est une des premières sociétés de gestion françaises signataire des PRI en 2008. En savoir plus : www.unpri.org.

ⁱⁱⁱ. Source : Ostrum Asset Management, données consolidées à fin juin 2023. Les encours administrés incluent les encours d'Ostrum AM. Les prestations de services pour un client donné peuvent porter sur certains services uniquement.

Ostrum AM

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014, en date du 7 août 2018 – Société anonyme au capital de 50 938 997 euros – 525 192 753 RCS Paris - TVA : FR 93 525 192 753 – Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris - www.ostrum.com.

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

La démarche globale d'Ostrum AM s'inscrit dans le cadre de sa politique de responsabilité sociale d'entreprise (RSE). Pour de plus amples informations, le rapport RSE d'Ostrum AM relatif à sa démarche d'entreprise responsable est disponible sur notre page : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#rapport-rse>

³ Société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL, Gestionnaire financier par délégation : OSTRUM ASSET MANAGEMENT

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

La bonne appréhension des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance est une source supplémentaire d'information précieuse et cruciale pour un asset manager.

La compréhension des tendances actuelles et futures qui façonnent notre système économique et financier, la connaissance des enjeux ESG propres à chaque secteur d'activité, l'anticipation de nouvelles évolutions réglementaires sont incontournables à la bonne conduite de notre activité. Nous sommes naturellement mobilisés pour appréhender au mieux les enjeux extra-financiers pouvant impacter les émetteurs tant en termes de risques que d'opportunités.

En tant que gestionnaire d'actifs responsable et conformément à notre devoir fiduciaire, nous nous engageons à analyser ces enjeux et leurs impacts potentiels sur les émetteurs, afin de les prendre en compte dans nos décisions d'investissement et nos pratiques actionnariales.

Pour ce faire, l'ensemble des équipes de gestion d'Ostrum AM se mobilisent pour être en capacité de comprendre ces enjeux complexes et leurs impacts potentiels sur l'activité des émetteurs.

Pour produire une analyse ESG intégrée pertinente, les équipes d'Ostrum AM s'appuient sur des données ESG tant qualitatives que quantitatives sélectionnées collectivement pour leur pertinence, leur couverture et leur complémentarité. Ces différentes sources, ainsi que les échanges directs et réguliers avec le management des sociétés.

Ainsi, c'est bien l'ensemble de nos activités de gestion qui bénéficient d'une analyse ESG propriétaire, mettant en avant les impacts potentiels des dimensions extra-financières sur le profil de risques ou la performance de chaque émetteur (souverain et entreprise).

RESSOURCES TECHNIQUES :

Une gestion ISR nécessite l'utilisation de notations ESG et d'indicateurs ESG brutes permettant d'évaluer la performance ESG de nos portefeuilles.

Pour ce faire, Ostrum AM a sélectionné des fournisseurs de données extra-financières de premier plan nous permettant de répondre aux demandes sur-mesure de nos clients institutionnels en matière de gestion comme de reporting :

Tableau récapitulatif des principales sources de données externes :

Liste des fournisseurs de données		
Prestataires de base de données	Périmètre	Description
Trucost S&P	1. Corporate carbon	- Données CO2 équivalent des Corporates et des souverains ; - Alignement scénarios de réchauffement climatique (1.5°C, 2°C...); - Émissions projetées ; - Entreprise Value / MarketCap ;
	2 .Corporate 2DA	Évaluation du caractère vert/social/sustainable d'une obligation émise par un corporate et enrichissement du flag par un certain nombre de données sur le green bond et son émetteur ;
	3. Corporate Obligation verte/sociale/Sustainable	- Information sur les émetteurs charbon ; - Risques physiques et de transition ; - Taxonomie ; - GSS bonds.
GREaT	4. Taxonomie Corporate Indicateurs ESG	- Notation GREaT pour les émetteurs corporate basée sur des indicateurs de Vigeo et MSCI. - Indicateurs utilisés dans la méthodologie GREaT ; - Indicateurs bruts ESG DH (Label ISR) ;
MSCI	Indicateurs ESG	

Vigeo Moody's	Indicateurs ESG	- PAI ; - ODD sur les Corporates ; - Analyses ESG qualitatives des émetteurs. - Indicateurs utilisés dans la méthodologie GREaT ; - Analyses ESG qualitatives des émetteurs. - Indicateurs ESG pour les Corporates ; - Analyses ESG qualitatives des émetteurs ; - Alerte sur les émetteurs présentant une controverse au regard de notre politique d'exclusion des Worst Offenders. - Mise à disposition de la plateforme de vote (plateforme permettant la transmission des votes aux teneurs de compte) - Analyse des valeurs dites « non core » : détermination du sens des votes, en fonction du périmètre et en application de la politique de vote qui lui sont communiquées ; - Exercice du vote sur les valeurs dites « non core » (hors marchés bloquants) ; - Transmission au teneur de compte des votes « core » et « non core » ; - Analyse des Corporates au regard de notre politique d'exclusion sur les armes controversées. - Information sur le caractère GSS d'une obligation.
Sustainalytics	Corporate ESG	
	Exclusion Worst Offenders	
ISS OEKOM	Vote	
Bloomberg	Flag Green Bonds	

Au-delà des fournisseurs de données que nous avons sélectionnés, nous utilisons régulièrement les données collectées par des organismes qui travaillent spécifiquement sur le climat ou la biodiversité.

Bases de données externes spécifiques pour les aspects climatiques et biodiversité		
Prestataires de base de données Sustainable Development Goals (SDG)	Périmètre	Description
	Souverain ESG	- Score global SDG + 17 SDG ; - Indicateurs bruts pour les souverains + SSA ESG DH pour le Label ISR.
CDP	Corporate carbon	- Émissions carbone déclarées par les entreprises ; - Base de données Climat / Biodiversité pour alimenter la BDD interne.
Urgewald	Corporate	Liste d'entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du charbon (GCEL), du pétrole et du gaz (GOGEL).
Climate Action 100+ Science Based Target Initiative (SBTI)	Corporate Carbon	Indicateurs ESG pour suivre les avancés des entreprises les plus émettrices de gaz dans leurs engagements climatiques.
	Corporate 2DA	Base de données d'entreprises qui ont formulé un objectif climatique validé par la science.
Carbon Tracker	Corporate Carbon	- Indicateurs ESG sur les effets du réchauffement climatique sur les marchés financiers ; - Indicateurs ESG sur l'alignement climatique des émetteurs impliqués dans les secteurs du pétrole et du gaz et de l'électricité et des services publics.

Nos politiques sectorielles et d'exclusion

Notre approche d'investisseur responsable s'appuie sur trois piliers complémentaires :



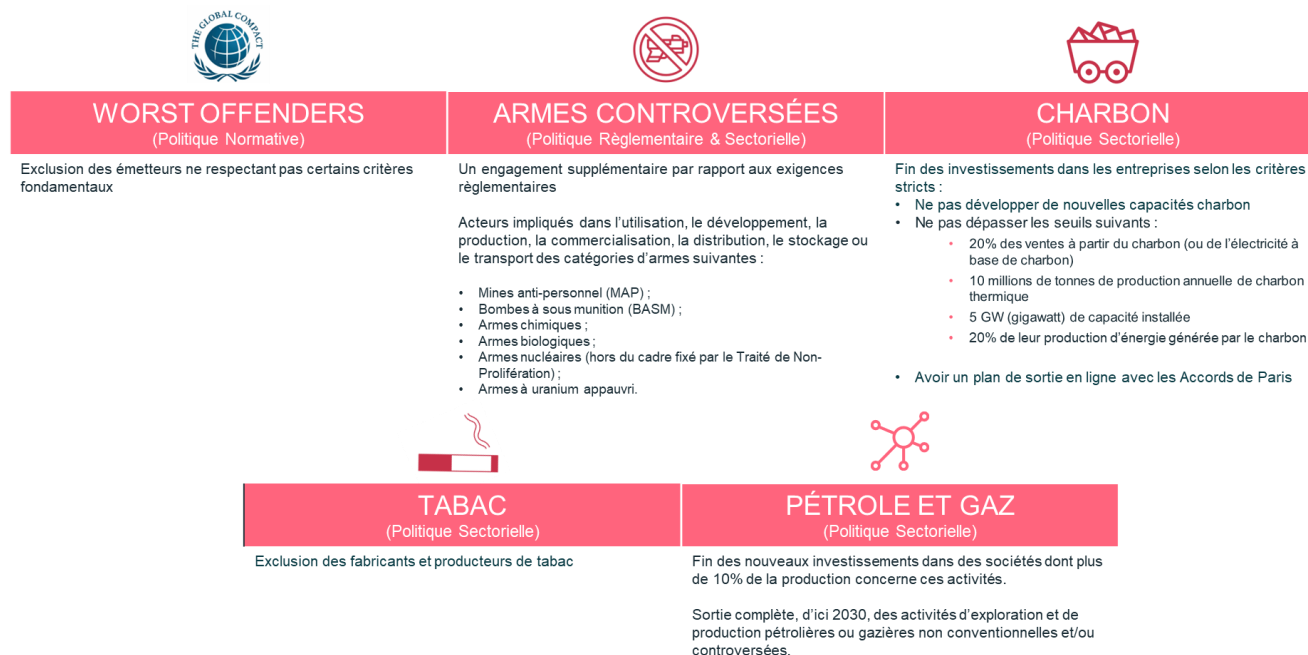
Source : Ostrum AM, 2023

Plus d'informations sur nos politiques sectorielles et d'exclusion, nos politiques de vote et d'engagement <https://www.ostrum.com/>

Notre stratégie de financement à impact et notre politique d'engagement et de vote complètent ces trois piliers.

DES POLITIQUES SECTORIELLES ET D'EXCLUSION⁴ APPLIQUEES A L'ENSEMBLE DE NOTRE UNIVERS D'INVESTISSEMENT

En tant que gestionnaire d'actifs responsable, Ostrum AM refuse de soutenir du fait de son activité, des secteurs ou des émetteurs ne respectant pas certains principes de responsabilité fondamentaux. Il en va en effet de la crédibilité de notre approche responsable et de notre responsabilité fiduciaire vis à vis de nos clients. Ainsi, nous avons défini différentes politiques sectorielles et d'exclusion déployées à l'ensemble de nos univers d'investissement, illustrées ci-dessous.



Les détails de nos politiques sectorielles et d'exclusions sont consultables sur le site internet d'Ostrum AM dans la rubrique dédiée <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg/nos-politiques-d'exclusion>

Source : Ostrum AM, 2023

• Politique sectorielle Charbon

Après la mise en place de sa première politique d'exclusion charbon dès 2018 sa stratégie en prenant de nouvelles mesures et en l'appliquant, selon un calendrier défini, à l'ensemble des fonds ouverts qu'elle gère et à tous ses mandats et fonds dédiés (sauf indication contraire de ses clients).

⁴ Pour plus d'informations sur les approches d'exclusion, veuillez consulter le site web : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg/nos-politiques-d'exclusion>. L'intégration des facteurs ESG renvoie à l'inclusion des questions ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement. L'approche de l'intégration ESG varie en fonction des fonds. L'intégration des facteurs ESG n'implique pas nécessairement que les véhicules de placement cherchent également à générer un impact ESG positif.

 Fin des investissements dans les entreprises selon les critères suivants	 Mise en oeuvre
• Ne pas développer de nouvelles capacités charbon (y compris les développeurs d'infrastructures) • Exclusions des entreprises dont l'activité principale repose sur la production, le transport, la vente de charbon extrait par l'une des techniques d'extraction les plus agressives et survenant dans les Appalaches, dans l'est des États-Unis (Mountain top Removal - MTR)	Fin des nouveaux investissements par Ostrum AM depuis janvier 2021, 6 mois pour désinvestir
Ne pas dépasser les seuils suivants : • 20% de leurs chiffres d'affaires de la production d'énergie générée par le charbon ou provenant de la production de charbon • 10 millions de tonnes de production annuelle de charbon thermique • 5 GW (gigawatt) de capacité installée • 20% de la production d'énergie générée par le charbon	Seuils abaissés le 1er Juillet 2021, 6 mois pour désinvestir
Avoir un plan de sortie en ligne avec les Accords de Paris	Engagement en 2021 avec les sociétés investies pour évaluer la crédibilité de leurs plans de sortie du charbon. Pour les entreprises dont les plans ne sont pas crédibles, fin des achats au 1er Janvier 2022, 6 mois pour désinvestir

Source: Ostrum AM, juillet 2023. Champs d'application : l'ensemble des fonds ouverts dont Ostrum Asset Management est délégataire de la gestion financière, hors gestion indiciaire et hors fonds structurés existants au 1er janvier 2023, et hors contraintes spécifiques liées à la documentation contractuelle de nos clients, Applicable aux fonds de gestion quantitative à partir de juillet 2023 (suite à la fusion/absorption de Seeyond par Ostrum AM). [*https://reclaimfinance.org/site/wp-content/uploads/2021/04/Rapport_Slow_Burn_Final_FR.pdf](https://reclaimfinance.org/site/wp-content/uploads/2021/04/Rapport_Slow_Burn_Final_FR.pdf). Les références à un classement, un prix, un label et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds/du gestionnaire du fonds.

• Armement controversé

Aller plus loin que nos actionnaires dans la vigilance et être réactifs aux risques de controverses



Exclusion de l'ensemble des portefeuilles gérés par Ostrum AM* des acteurs impliqués dans l'utilisation, le développement, la production, la commercialisation, la distribution, le stockage ou le transport des catégories d'armes suivantes : mines anti-personnel (MAP), bombes à sous munition (BASM), armes chimiques, armes biologiques, armes nucléaires (hors du cadre fixé par le Traité de Non-Prolifération) et des armes à uranium appauvri.

Avec quelques spécificités :

1. **Politique concernant les BASM/MAP*** → s'applique à l'ensemble des fonds ouverts, des fonds dédiés et des mandats sur les nouveaux achats mais aussi les stocks existants
2. **Politique concernant les armes chimiques, armes biologiques, armes nucléaires (en dehors du Traité de Non Prolifération) et armes à uranium appauvri** ainsi que toute autre exclusion déterminée par Ostrum Asset Management au titre de sa politique d'armes controversées → s'appliquent à tous les fonds ouverts, les fonds dédiés et les mandats, mais concernant les mandats, cette politique ne s'applique qu'aux nouveaux achats et non aux investissements existants

Source: Ostrum AM, juillet 2023. Champs d'application : l'ensemble des fonds ouverts dont Ostrum Asset Management est délégataire de la gestion financière, hors gestion indiciaire et hors fonds structurés existants au 1er janvier 2023, et hors contraintes spécifiques liées à la documentation contractuelle de nos clients. Applicable aux fonds de gestion quantitative à partir de janvier 2023 (suite à la fusion/absorption de Seeyond par Ostrum AM).

Comité Armes Controversées

Identification des émetteurs cibles sur la base des **fournisseurs de données extra-financières** et sur **l'expertise des analystes, gérants et de l'équipe Stratégie ESG**. Si besoin, vérification de la fiabilité des données remontées par les providers externes via un **Comité des Armes Controversées** (a minima une fois par an).

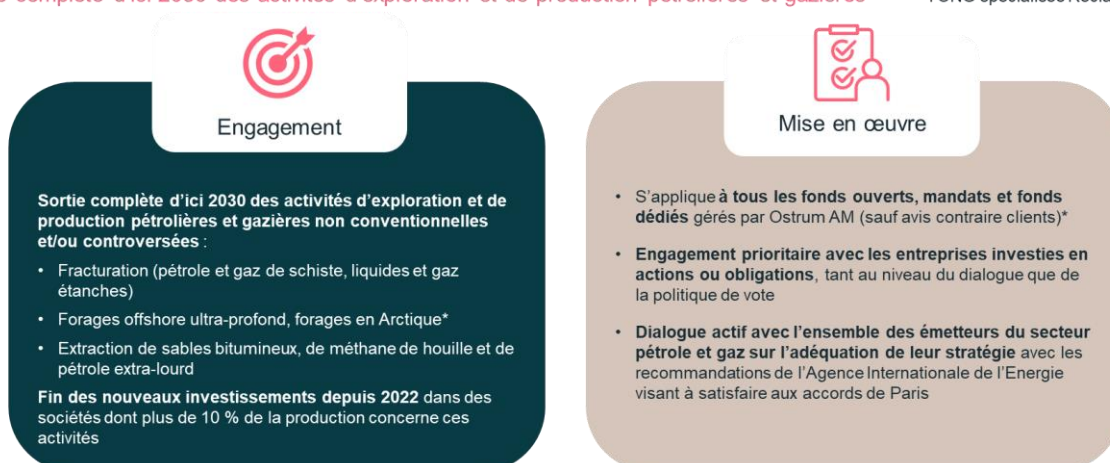
1/ **Vérifier la fiabilité des données** de nos providers en cas de doute (périmètre d'exclusion)

2/ **Exclure des émetteurs qui ne seraient pas dans le périmètre direct des exclusions** si les armes produites sont susceptibles d'infliger des souffrances inutiles ou injustifiables aux combattants, ou frapper sans discrimination les civils, conformément aux principes des Nations Unies sur les armes interdites

→ Décisions du Comité sur la base des données des providers, avec possibilité de mener nos propres investigations via un groupe de travail dédié, challenger les émetteurs et engager directement avec eux

• Pétrole & Gaz

Sortie complète d'ici 2030 des activités d'exploration et de production pétrolières et gazières



Source: Ostrum AM, juillet 2023. *Champs d'application : l'ensemble des fonds ouverts dont Ostrum Asset Management est délégataire de la gestion financière, hors gestion indicielle et hors fonds structurés existants au 1er janvier 2023, et hors contraintes spécifiques liées à la documentation contractuelle de nos clients, Convergence progressive vers cette politique pour les fonds de gestion quantitative (suite à la fusion/absorption de Seeyond par Ostrum AM). *Définition de l'Arctique conforme à celle de l'Arctic Monitoring and Assessment Programme (AMAP) : <https://www.amap.no/about/geographical-coverage> Ostrum Asset Management s'appuie sur les données fournies par la GOGEL list (Global Oil & Gas Exit List) de l'ONG Urgewald. Les références à un classement, un prix, un label et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds/du gestionnaire du fonds.

• Tabac

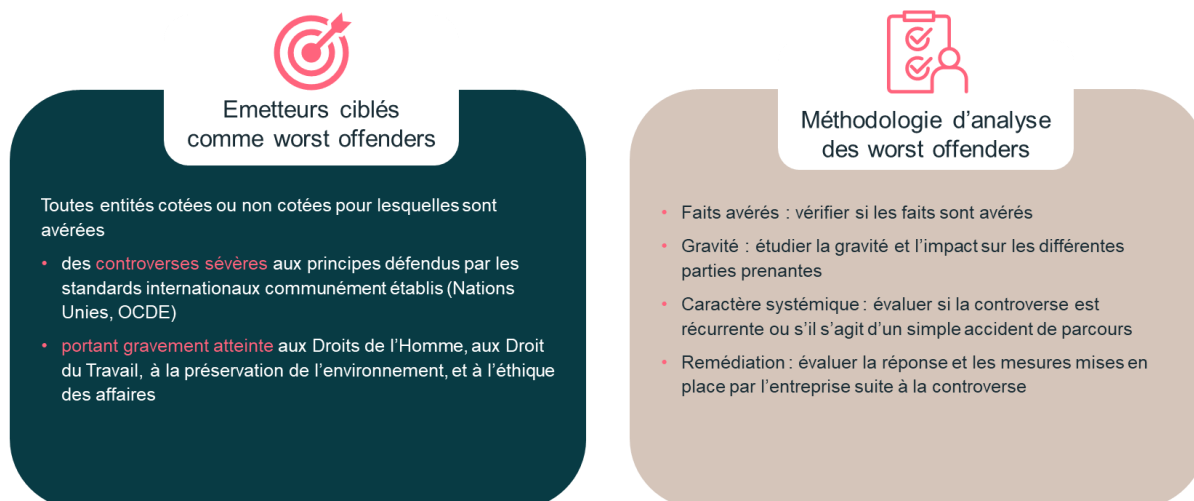
Exclusion des fabricants et producteurs de produits du tabac



Source: Ostrum AM, juillet 2023. *Champs d'application : l'ensemble des fonds ouverts dont Ostrum Asset Management est délégataire de la gestion financière, hors gestion indicielle et hors fonds structurés existants au 1er janvier 2023, et hors contraintes spécifiques liées à la documentation contractuelle de nos clients, Applicable aux fonds de gestion quantitative à partir de janvier 2023 (suite à la fusion/absorption de Seeyond par Ostrum AM).

- **Worst Offenders (gestion des controverses)**

Ostrum AM, engagée à l'exclusion des émetteurs privés présentant des atteintes graves



Source : Ostrum AM, juillet 2023. *Champs d'application : l'ensemble des fonds ouverts dont Ostrum Asset Management est délégataire de la gestion financière, hors gestion indicielle et hors fonds structurés existants au 1er janvier 2023, et hors contraintes spécifiques liées à la documentation contractuelle de nos clients, Applicable aux fonds de gestion quantitative à partir de janvier 2023 (suite à la fusion/absorption de Seeyond par Ostrum AM).

Méthodologie d'analyse extra-financière

Nous pratiquons au niveau de l'analyse financière l'intégration des éléments E, S et G systématiquement sur presque toutes nos classes d'actifs (hors ABS).

100% des encours d'Ostrum AM sont couverts par l'intégration des dimensions ESG.

Intégration ESG au sein de la recherche crédit

L'approche d'Ostrum AM vise à fournir une analyse crédit fondamentale approfondie comprenant une intégration complète des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Les éléments ESG peuvent avoir, et ont parfois, une influence sur le profil de crédit d'une entreprise et il est donc du devoir de la société de les identifier et de les inclure dans l'évaluation « bottom-up » du crédit.

L'équipe est composée de spécialistes sectoriels répartis sur 3 continents. La couverture couvre 1 200 entreprises du monde entier, couvrant l'ensemble de l'éventail des risques de crédit, des obligations « investment grade » aux obligations à haut rendement. Le processus de recherche est interne, prospectif et indépendant des agences de notation ou de la rue. Elle est critique et soutenue par une logique et une gouvernance solide. Ostrum AM est positionné sur la base de l'une des équipes de recherche crédit les plus importantes, exhaustives et bien informées d'Europe.

RECHERCHE CRÉDIT PROPRIÉTAIRE ET INDÉPENDANTE

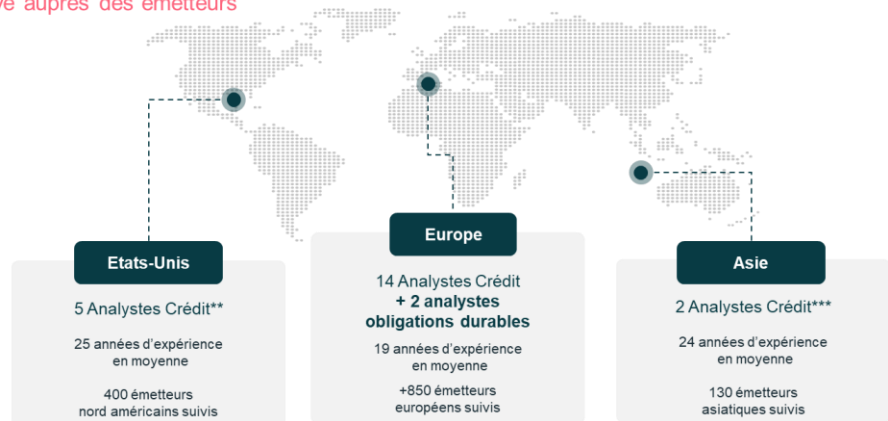
Couverture mondiale et présence active auprès des émetteurs

23 analystes
21 analystes crédit
2 analystes obligations durables

1200 émetteurs crédit couverts dans le monde

1000+ contacts émetteurs par an

ESG matérialité des facteurs ESG* intégrée à l'analyse fondamentale



Source: Ostrum AM, juin 2023. * L'intégration des facteurs ESG renvoie à l'inclusion des questions ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement. L'approche de l'intégration ESG varie en fonction des fonds. L'intégration des facteurs ESG n'implique pas nécessairement que les véhicules de placement cherchent également à générer un impact ESG positif.

** Collaborateurs externes basés aux US et sous contrat exclusif avec Ostrum AM. *** Salariés de Natixis Investment Managers Singapore Limited.

Secteur privé - considérations ESG

L'intégration des critères ESG repose sur la conviction que les facteurs ESG importants - tout comme tous les aspects importants - peuvent influencer sur le risque de crédit d'un émetteur et donc peser sur sa notation fondamentale. Les dimensions ESG sont considérées comme importantes lorsqu'elles ont un impact positif ou négatif sur le profil de risque de crédit d'un émetteur, et la probabilité d'occurrence est relativement élevée durant notre horizon d'investissement de près de trois ans, à l'instar de toutes nos notations fondamentales. Nous adoptons une approche qualitative en nous appuyant sur les connaissances approfondies de nos analystes crédit et sur leur capacité à évaluer les aspects importants susceptibles d'affecter le risque de crédit des émetteurs au sein de leurs secteurs d'expertise. La gouvernance est systématiquement évaluée et intégrée dans la section « Gestion, Stratégie et Gouvernance » qui figure dans nos rapports d'analyse. Les aspects sociaux et environnementaux sont traités à chaque étape - en termes de secteur, de modèle économique et d'analyse financière - et sont ensuite intégrés dans la note d'analyse crédit.

Approche émetteur par émetteur

Le propre jugement de chaque analyste est une composante cruciale, et l'examen de tous les facteurs non financiers est essentiel pour évaluer les forces et les faiblesses de chaque émetteur en termes de dimension ESG spécifique identifiée. Nous avons élaboré une classification des risques et des opportunités pour chacune des trois composantes E, S et G afin de prendre en compte les critères ESG de manière cohérente. Les analystes en tiennent compte lors de leur évaluation et l'intègrent dans leur évaluation du risque de crédit des émetteurs. Par exemple, nous avons constaté que les problèmes environnementaux matériels sont généralement liés à deux risques, à savoir les < < accidents > > environnementaux (catastrophes écologiques d'origine humaine) et les risques de < < transition > > résultant des modifications du cadre réglementaire visant à réduire les risques environnementaux. Le risque de transition typique pour un constructeur automobile, par exemple, serait un nouveau règlement sur la qualité de l'air, c'est-à-dire une réglementation sur les émissions de CO2 en Europe, sur les émissions d'oxyde d'azote aux États-Unis et sur la consommation de carburant en Chine. Ce type de nouvelle réglementation implique des dépenses de R & D supplémentaires, des coûts supplémentaires liés aux nouveaux composants à intégrer, des amendes potentielles, etc.

Approche sectorielle

Les aspects ESG peuvent affecter n'importe quel secteur et donc les notations d'Ostrum AM. Ces aspects sont documentés et contribuent à la cartographie des risques importants. L'objectif est d'identifier des problématiques ESG spécifiques qui peuvent ne pas être importantes à l'heure actuelle, voire à moyen terme, mais qui sont appelées à devenir importantes à long terme.

La cartographie des risques sectoriels se traduit par des résultats tels que les revues sectorielles dédiées qui récapitulent les principaux risques et opportunités : (1) les services aux collectivités intégrés (2) les services

aux collectivités réglementées (3) l'automobile (4) l'énergie - le pétrole et le gaz (5) les télécommunications (6) le transport (7) les métaux et la mine (8) les biens d'équipement (fabrication diversifiée, machines de construction/matériaux de construction) (9) les produits chimiques (10) les banques (11) l'industrie pharmaceutique (12) l'immobilier/les REIT (13) les médias et le divertissement (14) les biens de consommation et la distribution.

Les analystes mesurent l'ampleur des risques ESG en fonction de la pertinence des critères ESG pour l'industrie ou la société elle-même : Si les dimensions ESG sont pertinentes, nous évaluons alors leur importance sur le profil de risque de la société.

Les notes de matérialité ESG sont combinées avec les notes de crédit fondamentales. L'échelle de matérialité ESG est présentée comme suit :

ESG 1 : Les aspects ESG sont pertinents pour l'industrie ou l'entreprise, mais leur importance est faible sur le risque de crédit de l'entreprise

ESG 2 : Les aspects ESG sont pertinents pour le secteur ou l'entreprise, l'importance de la matérialité directe est limitée, ou les risques/opportunités ESG sont importants, mais la société les gère avec succès, de sorte que l'importance relative du risque de crédit est limitée

ESG 3 : Les aspects ESG sont pertinents pour le secteur ou l'entreprise, les aspects ESG sont une composante cruciale de la note de crédit fondamentale, indépendamment ou lorsqu'ils sont combinés avec d'autres facteurs.

Les gérants de portefeuille prêtent une grande attention à l'analyse combinée, en particulier lorsque l'émetteur obtient un score de matérialité ESG de 3 (lorsque les facteurs ESG peuvent jouer un rôle crucial dans le score fondamental ou lorsqu'ils combinent avec d'autres aspects).



Score Fondamental Crédit

Score IG

Score HY

Score Long Terme

IG1 – IG5

HY1 – HY4

Score Court Terme (12 mois)

Score Court Terme IG

Score Liquidité HY

ST1 – ST4

LS1 – LS4

Opinion Ostrum sur l'évolution des notations des agences (S&P et Moody's)

Focus sur la direction du changement de notation et les fourchettes de notation plutôt que sur les niveaux absolus

Illustre le niveau et la volatilité du risque de crédit à travers le cycle économique

Illustre la vue sur la liquidité des sociétés IG et HY



Score Matérialité ESG

Analyse de l'impact des facteurs ESG sur l'entreprise

E

S

G

ESG1

ESG2

ESG3

Mesure la pertinence des facteurs ESG pour le secteur ou la société

D'impact faible des facteurs ESG sur le score final (ESG1) à un impact très important (ESG3)

Intégration ESG auprès des émetteurs souverains et quasi-souverains

Sur les émetteurs souverains et quasi souverains, les éléments extra-financiers matériels sont systématiquement pris en compte et directement intégrés à la construction des portefeuilles via l'évaluation du risque des pays.

L'image suivante montre comment l'univers d'investissement est couvert en termes d'ESG par les équipes de recherche d'Ostrum AM (Recherche Quantitative, Stratégistes marché, Recherche Obligations Durables) et comment l'ESG est pleinement intégrée par l'équipe d'investissement dans la sélection de titres et la construction du portefeuille.

Intégration systématique des facteurs ESG dans l'évaluation du risque de chaque pays

Recherche Quantitative	Stratégistes marchés	Recherche Obligations Durables	Gérants
Modèle propriétaire « SORIMON » ¹ d'évaluation du risque souverain	Analyse de la qualité de crédit des émetteurs souverains et assimilés incluant la matérialité ESG	Analyse dédiée aux obligations durables Emetteurs souverains et assimilés	Prise en compte des facteurs ESG dans la sélection et la construction de portefeuille
Couverture de 80+ pays, développés et émergents Objectif : mesurer le risque souverain sur la base des éléments suivants : - Données économiques - Éléments extra-financiers	Approche en 5 piliers Fondamentaux : conditions économique & trajectoire des finances publiques, inflation Sentiment / Technicals : indice propriétaire d'aversion au risque, prévisions d'émissions nettes Valorisation : modèles propriétaires pour obtenir les projections des valeurs d'équilibre et courbes d'inflation Risques spécifiques : catastrophe naturelle, événement politique majeur... Matérialité ESG : score +3 (meilleure note) à -3, basé sur les variables ESG et identification des sources de risque crédit	Approche en 2 dimensions Axe « émetteur » : politique climat / environnementale et/ou sociale de l'émetteur ainsi que la cohérence de l'émission vis-à-vis de cette politique Axe « instrument » : transparence et impact des Use of Proceeds Scoring par émetteur et instrument / KPI sur une échelle de 1 à 10 (1 étant la meilleure)	Approche « FSVT ² » par marché (taux et inflation) et secteur (souverains/assimilés) Construction de portefeuille : - Qualité améliorée par l'intégration des critères ESG - Sélection des émetteurs sur la base des notations extra-financières (méthodologie SDG index³) - Politique climatique / intensité carbone
Sources : données macro-économiques de S&P et données extra-financières de la Banque Mondiale, Nations Unies, et ND Gain	Analyse de 80+ émetteurs souverains et assimilés mise à disposition pour les gérants dans la base de données propriétaire CIGAL	Analyse de 600+ émissions mise à disposition pour les gérants dans la base de données propriétaire ImpACT (Impact bonds Analysis Comprehensive Tool)	Portefeuille suivi en temps réel dans FIT (Front Office Investment Tool). Simulation d'impact (financier et extra-financier) sur le portefeuille pour chaque achat ou vente

1-SORIMON: SOvereign Risk MONitor. 2- FSVT : Fondamentaux (F), Sentiment (S), Valorisation (V), facteurs Techniques (T). 3- SDG Index : publié par SDSN (« Sustainable Development Solutions Network », une initiative globale de l'ONU) et la Bertelsmannstiftung (une fondation allemande), SDG index fournit un score pays compris entre 0 (la plus mauvaise note) et 100 (la meilleure note), mise à jour annuelle. Objectif : suivre les progrès accomplis par les pays par rapport à la réalisation des 17 objectifs d'ODD. <https://www.sdgindex.org/>. L'intégration des facteurs ESG renvoie à l'inclusion des questions ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement. L'approche de l'intégration ESG varie en fonction des fonds. L'intégration des facteurs ESG n'implique pas nécessairement que les véhicules de placement cherchent également à générer un impact ESG positif.

Obligations durables

Ostrum AM est un leader en Europe sur les obligations durables avec plus de 30 milliards d'euros investi à fin juin 2023.

Ostrum AM a développé une méthodologie d'analyse propriétaire spécifique aux obligations durables, modélisée au travers d'un outil d'évaluation des obligations durables dédié (ImpACT), administré par les analystes obligations durables et mis à disposition des équipes de gestion.

Notre processus d'analyse permet d'évaluer les obligations vertes (green bonds), les obligations sociales (social bonds), les obligations durables (sustainability bonds) et prochainement (en cours d'implémentation côté IT) les obligations liées au développement durable (« Sustainability-linked bond »).

Chaque instrument est analysé et noté selon une grille d'analyse qui repose sur deux axes : un axe « Emetteur » et un axe « Instrument ».

- L'axe « Emetteur » vise à évaluer la politique climat/environnementale de l'émetteur ainsi que la cohérence de l'émission vis-à-vis de cette politique : nous prenons en compte notamment le poids des dépenses dans le budget en lien avec les projets financés par l'obligation, la qualité de la transition énergétique et l'ambition de la stratégie climat/environnementale de l'émetteur.
- L'axe « Instrument » vise à évaluer l'impact climat/environnemental de l'instrument et la contribution de l'émission à la transition énergétique : nous prenons en compte notamment les éléments de transparence sur l'utilisation des fonds, le niveau de matérialité des projets financés, l'adéquation entre

la taille du pool des projets identifiés et le nominal de l'obligation durable, l'additionnalité des projets (financement de nouveaux projets vs refinancement de projets existants), le process de sélection des projets et la prise en compte des externalités sociales et environnementales, la gestion des fonds levés non alloués, ainsi que la qualité du reporting d'allocation et d'impact.

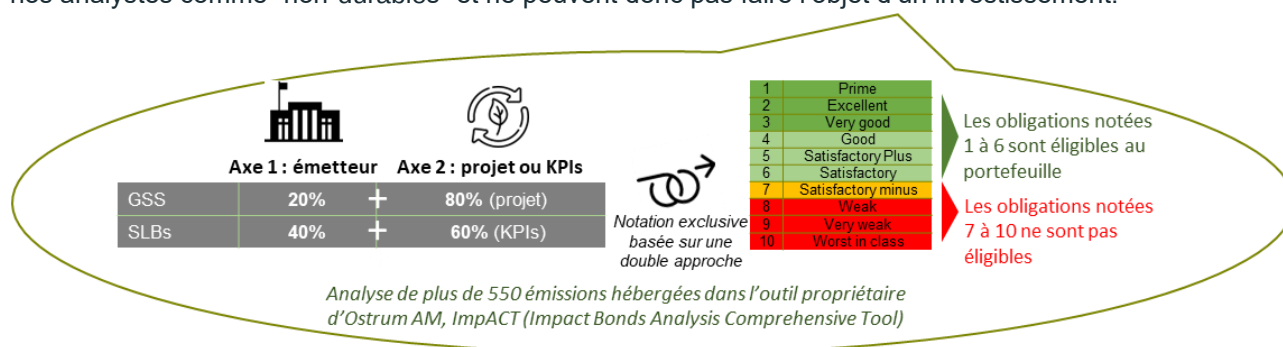
Les obligations durables sont analysées et notées selon une grille d'analyse propriétaire. Cette grille d'analyse est composée des indicateurs de performance clés (à noter que chaque indicateur a une pondération spécifique selon l'importance qui lui est accordée).

Ci-dessous les indicateurs de performance selon les obligations durables :

	Note Emetteur 20%	Note Instrument 80%
Green bonds	Evaluation de la stratégie environnementale 1. Poids de l'activité de l'émetteur en lien avec les projets financés par l'obligation 2. Qualité transition énergétique de l'émetteur 3. Stratégie climat globale de l'émetteur	Evaluation du niveau de contribution de l'émission à la transition énergétique et au respect de l'environnement 4. Transparence sur l'utilisation des fonds 5. Matérialité des projets financés ou refinancés 6. Additionnalité
Social bonds	Evaluation de la stratégie sociale 1. Poids de l'activité de l'émetteur en lien avec les projets financés par l'obligation 2. Qualité du développement des territoires de l'émetteur 3. Stratégie sociale / préservation des écosystèmes et des économies locales	7. Adéquation entre la taille du pool des projets identifiés et le nominal de l'obligation durable 8. Gestion durable des projets 9. Gestion des fonds levés 10. Reporting : mesures d'impact climat et environnement (Green bonds), mesure d'impact social / préservation des économies locales (Social Bonds)
Sustainability Bonds	Pondération des Notes obtenus via la grille de scoring Green bonds et la grille de scoring Social Bonds, selon un prorata lié au pourcentage des fonds levés et fléchés vers des projets verts ou des projets sociaux	
	Note Emetteur 40%	Note Instrument 60%
Sustainability-linked bonds (SLB)	1. Stratégie globale de l'émetteur, environnementale et/ou sociale 2. Scoring quantitative de l'émetteur sur Transition / Développement régional 3. Raison de l'émission d'un SLB et cohérence avec la stratégie durable de l'émetteur et son activité	4. Gouvernance de l'émission 5. Transparence des KPIs 6. Calibrage des Sustainability Performance Targets (SPTs) 7. Commensurabilité de la structuration de l'obligation 8. Transparence du reporting et qualité 9. Pratiques de vérification

Source : Ostrum AM

Le scoring de chaque axe se matérialise par une note de l'obligation durable sur une échelle de 1 à 10 (1 étant la meilleure et 10 la moins bonne). Les instruments dont la note est égale à 7, 8, 9 ou 10 sont requalifiés par nos analystes comme "non-durables" et ne peuvent donc pas faire l'objet d'un investissement.



L'analyse et la notation sur les obligations durables est partagée avec les équipes de gestion et les analystes dans un outil dédié (ImpACT : Impact bonds Analysis Comprehensive Tool) et peuvent être consultées par l'ensemble des gérants et des analystes.

A noter également que les analystes obligations durables ont la possibilité de revoir la note calculée automatiquement par l'outil, pour la remplacer par une note « à dire d'expert », plus en accord avec leur opinion. Cet « override » doit toutefois être dûment justifié dans une section prévue à cet effet dans l'outil.

Une révision de la note calculée peut être due par exemple à un aspect de la stratégie durable de l'émetteur qui influence fortement l'appréciation globale de l'obligation, comme une stratégie climatique controversée pour un émetteur d'obligations vertes.

Revue des émissions

La notation de chaque instrument est revue de façon annuelle par les analystes obligations durables. Cette révision annuelle peut s'appuyer sur une action de dialogue ou de recommandations avec les émetteurs, notamment sur des problématiques de transparence ou d'incohérence des informations publiées.

Une offre de produits ISR sur mesure

En sus de l'intégration ESG sur les classes d'actifs nous offrons à nos clients des produits ISR spécifiques et coconstruisons avec eux des stratégies sur mesure, répondant au mieux à leurs ambitions en matière d'ESG. Au-delà d'une approche de la finance responsable ambitieuse et déployée à l'ensemble de ces stratégies de gestion, Ostrum AM a déployé une gestion ISR sur approximativement un quart de ses encours sous gestion:

- **Des stratégies best-in-class, positive screening ou best-in-universe** sont déployées sur certains de nos **fonds ouverts** (qui ont vocation à être labélisés)
- **Des stratégies sur-mesure** sont co-construites avec nos clients pour leurs **fonds dédiés ou leurs mandats** afin de répondre au mieux à leur philosophie ESG.

Les stratégies sont adaptées à chaque besoin de nos clients :



Renforcer notre politique de labellisations ISR :

Les stratégies d'investissement ISR représentent 88 % des encours des fonds ouverts au 30.09.2023.

Nous souhaitons poursuivre la labélisation ISR des véhicules d'investissement éligibles au label ISR- fonds ouverts et mandats de gestion pour les clients le désirant - dans les années à venir.

Signataire des PRI

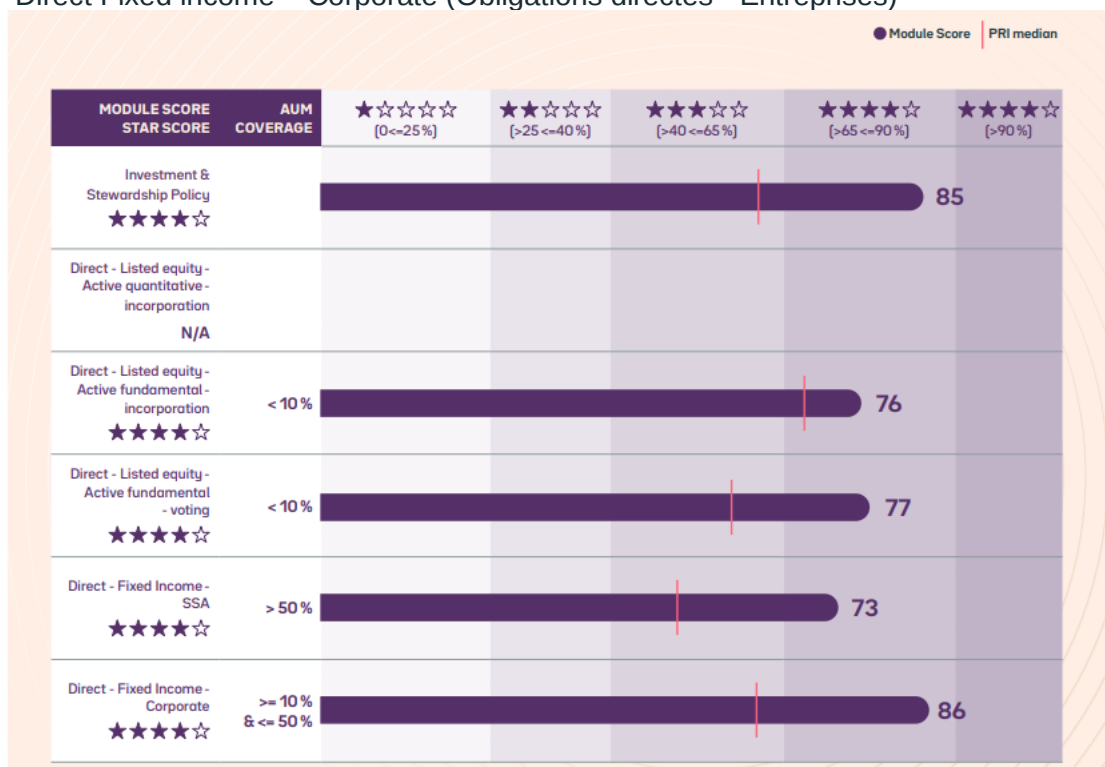
Ostrum AM s'attache à prendre en compte l'ensemble des dimensions ESG dans ses décisions d'investissement, conformément aux recommandations des grands référentiels normatifs internationaux. Parmi eux, les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (PRI), dont nous sommes une des premières sociétés de gestion françaises signataires, depuis 2008.

La qualité et le caractère ambitieux de notre approche de l'investissement responsable sont reconnus par les PRI.

En 2022*, ils ont été récompensés par d'excellentes notes pour l'ensemble des modules sur lesquels nous sommes évalués : 4 étoiles pour chaque module et une notation supérieure à la note médiane pour chaque catégorie.

À l'issue d'un exercice de reporting détaillé, les PRI attribuent une notation**, établie sur une échelle à cinq niveaux, pour chaque module applicable.

- Investment & Stewardship Policy (politique d'investissement et d'engagement)
- Direct – Listed Equity (Direct – Actions cotées)
- Active quantitative – incorporation (Gestion active quantitative - Incorporation)
- Active fundamental – incorporation (Gestion active fondamentale - Incorporation)
- Active fundamental – voting (Gestion active fondamentale - Vote)
- Direct Fixed income – SSA (Obligations Directes – Souveraines, supranationales et agence)
- Direct Fixed income – Corporate (Obligations directes - Entreprises)



Source : Rapport d'évaluation PRI 2022 *Les notations parues en 2022 ont été réalisées sur la base d'un reporting 2020. Pour en savoir plus sur le reporting ESG d'Ostrum AM, se référer à son PRI Transparency Report intégral, disponible en accès public sur le site Internet des PRI <https://www.unpri.org/signatories/about-pri-assessment>.

**L'échelle de rating se présente de 1 à 5 étoiles ; 5 étant le rating le plus élevé et 1 étant le plus bas. À l'issue d'un exercice de reporting détaillé, les PRI attribuent une notation, établie sur une échelle à 5 niveaux, pour chaque module applicable. Le score médian du peer group est également communiqué pour permettre une mise en perspective des résultats sur une base relative. Le Module « Strategy and Governance » est applicable à tous les signataires ; les autres modules sont applicables dès lors qu'ils couvrent une catégorie supérieure ou égale à 10 % des encours. Les références à un classement, un prix ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou de la société de gestion.

2.4. Comment est appréhendée la gestion des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement de la société de gestion ? (Article 173-VI & TCFD)

L'évaluation des risques et opportunités des critères extra-financiers est systématique, et totalement intégrée à l'évaluation de la qualité de crédit des émetteurs par notre Recherche Crédit.

- **Une intégration qualitative.** Le jugement de l'analyste est clé : la revue de tous les inputs extra-financiers est fondamentale pour évaluer la force/faiblesse d'un émetteur spécifique face à un élément ESG identifié pour la simple raison qu'ils peuvent avoir un impact sur le risque crédit.

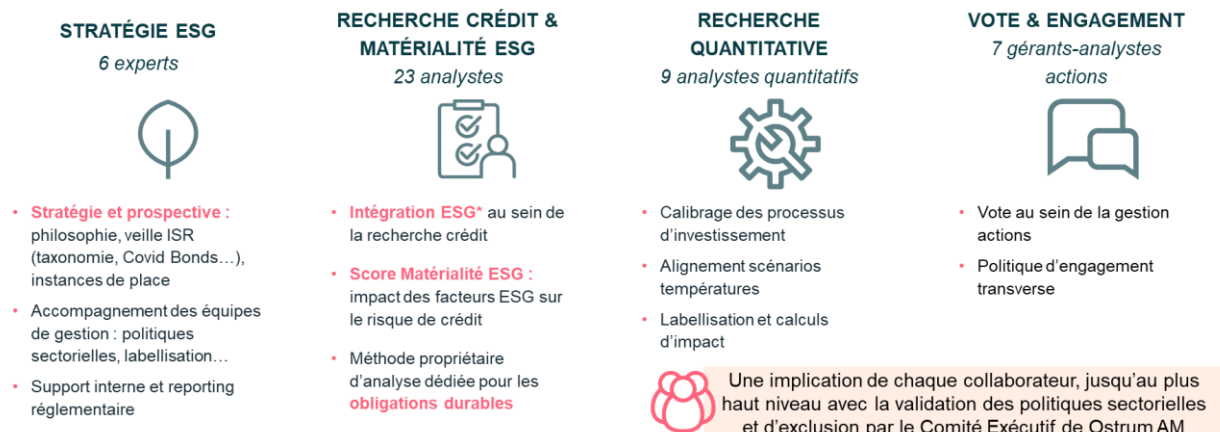
- **Méthode et granularité.** Afin de pouvoir intégrer les critères ESG de manière uniforme, nous avons développé une typologie de risques/opportunités pour chaque pilier (E/S/G). Les analystes doivent ainsi garder à l'esprit cette typologie et l'intégrer dans leur évaluation du risque crédit des émetteurs.
- **Notre approche "émetteur par émetteur" est complétée par une approche sectorielle.** Elle permet de réunir régulièrement les analyses d'un même secteur sur les trois zones géographique (Asie/Europe/US) pour identifier des problématiques ESG spécifiques. Parfois elles ne sont pas matérielles à l'heure d'aujourd'hui mais le seront à long terme. Ainsi, nous surveillons dès aujourd'hui leurs évolutions. Nous pensons que cela est un point clé et différenciant de notre recherche crédit propriétaire.
- **Echelle de matérialité ESG.** Pour aller plus loin dans la transparence de l'évaluation des risques/opportunités propres aux éléments ESG, nous mesurons leur impact sur le risque de crédit d'un émetteur, en fonction de la pertinence des éléments ESG pour l'industrie ou la société elle-même. Si ces éléments ESG sont pertinents, nous mesurons leur impact sur le profil de risque de la société. Nous classifions le degré de matérialité ESG selon une échelle de ESG 1 à ESG 3, où ESG 3 signifie que les éléments ESG sont un des facteurs clé du score fondamental de crédit, de manière indépendante ou en combinaison avec d'autres facteurs.
- **Transparence de l'information et travail avec la gestion :** les outputs de la recherche qui consistent dans les scores propriétaires (d'une part portant sur le risque de crédit, et d'autre part sur l'impact des risques ESG sur les risques de crédit de l'émetteur) sont systématiquement partagés avec les gérants. En effet la recherche crédit et la gestion travaillent main dans la main dans le but de permettre aux gérants de calibrer leurs positions dans les portefeuilles.

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Un nombre croissant d'employés d'Ostrum AM, avec des niveaux de responsabilité différents et des activités différentes (gestion ou back-office) sont naturellement impliqués dans la mise en œuvre de l'approche d'Investissement Responsable d'Ostrum AM.

En effet, l'Investissement Responsable est l'un des axes stratégiques d'Ostrum AM. Il fait donc intégralement partie de l'activité de gestion d'actifs.

- Tous les membres du comité exécutif définissent la stratégie RSE de l'entreprise et en suivent la mise en œuvre.
- Côté Gestion, l'ensemble des gérants est impliqué dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion.
- Côté Recherche, voici les équipes plus spécifiquement impliquées :



Source : Ostrum AM 2023

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

L'ensemble des plus de 100 professionnels de l'investissement contribuent à l'intégration ESG dans le processus d'investissement. 40% des collaborateurs sont dédiés à la contribution à la recherche pour les équipes d'investissement. Les équipes de recherche présentées en fin de section 2.5 sont autant de contributeurs clés du processus d'investissement responsable.

RESSOURCES HUMAINES DEDIEES A LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

Tableau récapitulatif des équivalents temps plein travaillant sur les problématiques ESG

MÉTIER	ETP INTERNE
DIRECTION DE LA GESTION TAUX	9,5 ETP
DIRECTION DE LA TRANSFORMATION	1 ETP
DIRECTION DES CONTRÔLES PERMANENTS	1 ETP
DIRECTION DES RISQUES	2,5 ETP
DIRECTION OPÉRATIONS & TECHNOLOGIE	3 ETP
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT	5 ETP
DIRECTION DES GESTIONS : RECHERCHE & ISR	14,8 ETP
DIRECTION DES GESTIONS ASSURANCES ET SOLUTIONS ALM	3 ETP

COMMUNICATION	1 ETP
RSE	1 ETP
TOTAL	41,8 ETP
PART EN % DES ETP CONCERNÉS PAR RAPPORT AUX EFFECTIFS GLOBAUX	11,5 %

Source : Ostrum AM au 31/12/2022

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'ISR la société de gestion est-elle partie prenante ?

Ostrum AM a également la volonté de perfectionner et d'appliquer sa politique d'investissement responsable en contribuant à la mise au point de normes ESG et en assurant leur promotion. La société joue un rôle actif dans les initiatives du secteur qui visent l'amélioration et la normalisation des pratiques d'investissement responsable.

En 2022, Ostrum AM était signataire de :

 Principles for Responsible Investment www.unpri.org	Ostrum AM est, depuis 2008, signataire des six principes des Nations Unies pour l'investissement responsable à l'échelle internationale. Les organisations signataires doivent remplir un questionnaire annuel sur leurs pratiques d'investisseur responsable et publier un rapport de suivi.
 www.cdp.net/fr	Le CDP est une organisation internationale à but non lucratif, anciennement appelée « Carbon Disclosure Project » jusqu'à fin 2012. Elle détient une base de données mondiale des plus importantes sur la performance environnementale des villes et des entreprises. Le CDP encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesures, afin de construire une économie réellement durable, en mesurant et comprenant leur impact sur l'environnement. Ostrum AM est signataire direct depuis 2018 et répond à l'enquête CDP depuis 2010.
 The Institutional Investors Group on Climate Change www.iigcc.org	L'IIGCC compte plus de 230 membres, principalement des fonds de pension et des gestionnaires d'actifs, répartis dans 15 pays, avec plus de 30 billions d'euros d'actifs sous gestion. Ostrum AM est membre de l'Institutional Investors Group on Climate Change, qui est l'organe européen pour la collaboration des investisseurs en matière de changement climatique et la voix des investisseurs qui prennent des mesures pour un avenir prospère et sobre en carbone. L'IIGCC joue un rôle clé dans l'exécution des initiatives des investisseurs mondiaux et collabore étroitement avec d'autres réseaux d'investisseurs.
 FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE www.frenchsif.org/isr-esg	Le Forum pour l'investissement Responsable a été créé en 2001 à l'initiative de gestionnaires de fonds, de spécialistes de l'analyse sociale et environnementale, de consultants, de syndicalistes, d'universitaires et de citoyens. Depuis, ils ont été rejoints par des investisseurs. Ostrum AM participe au FIR en direct depuis 2019.

 United Nations Global Compact www.unglobalcompact.org	UN Global Compact est une initiative volontaire fondée sur les engagements du DGE de mettre en œuvre des principes universels de durabilité et de prendre des mesures pour appuyer les objectifs des Nations Unies. Ostrum AM depuis 2019 adhère aux principes de l'UN Global Compact par l'intermédiaire de Natixis, signataire de cette initiative.
 EFAMA European Fund and Asset Management Association www.efama.org/about/SitePages/Home.aspx	L'EFAMA est le porte-parole de l'industrie européenne de la gestion d'investissement, représentant 28 associations membres, 59 sociétés membres et 22 membres associés. Ostrum AM est membre du comité permanent de la gérance, de l'intégrité du marché et de l'investissement ESG. Ostrum AM participe à des groupes de travail sur les thèmes de l'investissement responsable et de la gouvernance d'entreprise.
 afg association française de la gestion financière www.afg.asso.fr/	L'Association française de la Gestion Financière (AFG) représente et défend les intérêts des professionnels de la gestion de portefeuille pour compte de tiers. L'AFG soutient également les thèmes ESG à travers les travaux du comité spécial dont Ostrum AM est membre. Philippe Setbon (Directeur général d'Ostrum AM) est Président de l'Association française de la gestion d'actif (AFG) et Nathalie Pistre (Directrice Recherche & ISR) est membre du Comité Investissement Responsable.
 ICMA International Capital Market Association www.icmagroup.org/	L'International Capital Market Association (« ICMA ») est une association qui compte plus de 500 membres répartis à travers 60 pays. La mission de l'ICMA est de promouvoir la résilience et le bon fonctionnement des marchés internationaux de la dette. Les sujets prioritaires de l'ICMA portent sur les questions de réglementation, de marché et autres questions pertinentes relatives aux pratiques du marché impactant le fonctionnement des marchés de la dette au niveau international.
 Climate Action 100+ Global Investors Driving Business Transition www.climateaction100.org/	L'initiative Climate Action 100+ se donne pour mission d'inciter et de peser sur les 100 grands émetteurs de gaz à effet de serre de l'économie mondiale. Cela, pour que ces derniers mettent en pratique leurs opportunités de transition vers une énergie propre et respectent ainsi l'Accord de Paris. Lancée en décembre 2017 au cours du One Planet Summit, elle est considérée comme l'une des douze initiatives les plus pertinentes pour répondre aux questions du changement climatique. À ce jour, 700 investisseurs internationaux ont rejoint l'initiative dont Ostrum AM.
 TCFD TASK FORCE ON CLIMATE-RELATED FINANCIAL DISCLOSURES www.fsb-tcfd.org/	La Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) est un groupe de travail dont l'objectif est de proposer des recommandations sur la manière de publier les risques et opportunités liés au changement climatique. Depuis 2020, Ostrum AM publie son rapport TCFD permettant ainsi de rendre compte de l'intégration des risques climatiques dans sa stratégie globale.
 The Social Bond Principles The Green Bond Principles	Les Green Bond Principles (GBP) et les Social Bond Principles (SBP) sont une initiative de l'International Capital Market Association (ICMA) dont l'objectif est d'établir des recommandations de transparence et de divulgation et de promouvoir l'intégrité dans le développement du marché des obligations vertes et sociales. En 2021, Nathalie Beauvir-Rodes, analyste senior obligations à impact d'Ostrum AM a été nommée membre de l'Advisory Council des Principes de l'ICMA.

En 2022, Ostrum AM s'est engagée de manière plus approfondie en participant à deux groupes de travail de l'Association française de la Gestion financière (AFG) sur les critères minimaux à l'éligibilité des produits « article 8 » selon SFDR et les grands principes de définition communs aux sociétés de gestion.

Nous avons également participé à un groupe de travail co-animé par Finance for Tomorrow et l'AFG sur les critères d'exigences relatifs au suivi des controverses et à l'engagement actionnarial pour le label ISR. Nous participons aussi aux réflexions menées par l'Eurosif sur les principaux problèmes liés à l'utilisation des notations et des données ESG.

Nous sommes membres de l'Advisory Council des Principes de l'International Capital Market Association (ICMA). Nous participons à plusieurs groupes de travail de cette instance couvrant les sujets suivants : Social Bonds, Climate Transition Finance, et Sustainability-Linked Bonds. Nous participons également aux sous-groupes de travail Green CPs, Green securitization, Covered bonds, Green repo au sein de la « Task force on sustainable financial products » de l'ICMA.

En 2022, nous sommes restés très impliqués dans la « Coalition pour la Transition juste », lancée en juin 2021 par Finance For Tomorrow. Cette coalition a pour but d'encourager les entreprises à intégrer la transition juste dans leurs stratégies. En s'associant aux investisseurs, entreprises, agences de notation extra-financières et autres parties prenantes engagés dans la transition juste, elle contribue aussi à faire émerger les meilleures pratiques. Elle a un triple objectif :

1. encourager les entreprises à intégrer la transition juste à leur stratégie environnementale en dialoguant de manière régulière avec elles ;
2. promouvoir les meilleures pratiques dans les secteurs d'activité les plus impactés par la transition environnementale ;
3. faciliter la collaboration entre investisseurs et entreprises.

Ostrum AM est leader du groupe de travail « Building and Construction » et travaille sur 3 enjeux : la formation, l'inclusion et le développement urbain durable. Nous travaillons en ce moment à la sélection des entreprises et indicateurs pour mener les actions d'engagement.

Au-delà de sa participation aux différentes initiatives de place, Ostrum AM répond à des consultations initiées par les autorités françaises ou européennes, telles que la taxonomie, l'application des mesures du règlement sur la transparence des risques en matière de durabilité (SFDR) et le questionnaire IOSCO sur les questions liées à l'ESG et au climat.

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Ostrum AM est aujourd'hui un acteur clé de l'Investissement Responsable, son approche ESG étant largement mise en œuvre sur son métier.

Au 30.09.2023

- Les stratégies d'investissement ISR représentent **98% des encours des fonds ouverts**
- Les fonds labellisés ISR totalisent **70 Mds EUR** d'encours
- Les obligations durables (Green Bonds, Social Bonds, Sustainability Linked Bonds, Transition Bonds) représentent **32 milliards d'euros** d'actifs sous gestion

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporte aux encours totaux sous gestion ? (ARTICLE 173-VI)

Au 30.09.2023 :

- **100%** de ses actifs sous gestion appliquaient des exclusions réglementaires
- **98%** de ses AUM intègrent des dimensions ESG
- **86%** de ses actifs gérés sont gérés avec des stratégies ISR (SFDR Art. 8)
- **16%** des encours globaux (94% pour les fonds ouverts) ont reçu un label du gouvernement français

2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

A fin juin 2023, Ostrum AM gère en tant que société de gestion financière délégataire 43 fonds détenteurs du label ISR pour un total de 73 milliards d'euros sous gestion.

L'intégralité de la gamme monétaire ouverte d'Ostrum AM est labellisée.

Toutes les informations relatives aux fonds ouverts sont disponibles sur [le site internet d'Ostrum AM : www.ostrum.com/fr/nos-fonds](https://www.ostrum.com/fr/nos-fonds).

- 3. Données générales sur le(s) fonds ISR présent(s) dans le code de la transparence

3.1 Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein du/des Fonds ⁵?

Acteur responsable et engagé, Ostrum AM affiche des ambitions fortes en ISR : depuis 2021, 100 % de ses encours intègrent une analyse des critères ESG.

- En effet, la prise en compte de critères extra-financiers dans le choix des émetteurs est de nature à minimiser les différents risques industriels et financiers pouvant potentiellement impacter le risque crédit des émetteurs dans un environnement juridique et réglementaire tenant de plus en plus compte de ces mêmes contraintes.
- Par ailleurs, à travers l'adoption d'une approche d'investissement ISR, nous estimons pouvoir privilégier le financement des sociétés les plus responsables sur le plan Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG).

Au niveau du fonds Ostrum Climate and Social Impact Bond, plusieurs indicateurs ESG DH sont également suivis (cf détail en 6.2) pour les émetteurs privés d'un côté et les émetteurs souverains verts et assimilés souverains de l'autre avec l'objectif de surperformer l'univers d'investissement initial pour a minima deux d'entre eux :

- **Pilier E :** Le fonds devra surperformer l'univers d'investissement initial au niveau de l'Intensité Carbone que ce soit sur les émetteurs privés mais aussi sur les émetteurs souverains verts et assimilés.
- **Pilier S :**
 - Emetteurs privés : Le fonds devra surperformer l'univers d'investissement initial au niveau de la satisfaction des employés.
 - Emetteurs souverains verts et assimilés : Le fonds devra surperformer l'univers d'investissement initial au niveau des dépenses publiques dans la santé et l'éducation
- **Pilier G :**
 - Emetteurs privés : Le fonds devra surperformer l'univers d'investissement initial au niveau des sociétés disposant d'une politique anti-corruption.
 - Emetteurs souverains verts et assimilés : Le fonds devra surperformer l'univers d'investissement initial au niveau de la proportion de sièges dans les parlements nationaux occupés par des femmes.
- **Pilier Droits Humains :**
 - Emetteurs privés : Le fonds devra surperformer l'univers d'investissement initial sur les sociétés disposant d'une politique de protection des lanceurs d'alerte.
 - Emetteurs souverains verts et assimilés : Le fonds devra surperformer l'univers d'investissement initial au niveau de la parité dans l'éducation.

3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs

⁵ L'indice de référence de ces fonds n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le fonds.

formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

ORGANISATION DE L'ISR AU SEIN D'OSTRUM AM

Ostrum AM s'est dotée d'une organisation interne robuste et dédiée pour structurer nos Politiques et nos services d'investissement en matière ISR, via une direction ISR et Recherche. Cette direction est logée au sein de la direction des gestions et travaille de façon étroite avec les différentes équipes de gestion, en particulier sur les process d'investissement, la politique d'engagement ou les approches sectorielles.

Ainsi, la direction ISR et recherche comprend trois équipes dont les travaux permettent de prendre en compte les facteurs extra-financiers dans nos décisions d'investissement :

- **La recherche crédit** : Elle est en charge de l'analyse crédit des émetteurs avec l'intégration des aspects ESG. Via un cadre d'analyse bien défini les éléments ESG et climatiques sont systématiquement intégrés à leurs analyses, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels. Des analystes spécialisés enrichissent notre expertise Sustainable Bonds (obligations vertes, obligations sociales, obligations durables...). L'équipe porte également le dialogue avec les entreprises.
- **La recherche quantitative** : Elle est en charge des méthodologies quantitatives, de calibration et construction de portefeuilles et intègre une forte dimension ESG et climatique dont l'analyse de scénarios, de températures, scores, calculs d'impact, labellisation, ...
- **La stratégie ESG** : L'équipe Stratégie ESG, est plus particulièrement dédiée à superviser de façon transversale l'ensemble des sujets ESG/ISR/Climat et prend en charge les besoins transverses ainsi que plusieurs grandes thématiques. A partir de travaux de veille, l'équipe mène une réflexion afin de former des propositions de Politiques et Stratégies ESG. Elle met également en place la gouvernance et la comitologie associée, et définit les procédures. Elle a un rôle d'animation de ces Politiques, en pilotant des groupes de travail et des comités dédiés et en assistant les équipes de gestion au quotidien. Elle assure aussi un suivi de nos clients et les accompagne dans leur réflexion sur les différentes politiques ESG et certains éléments de reporting et d'analyse. Enfin, l'équipe est en charge de la communication interne et externe sur ces sujets via des reportings spécifiques, et plus spécifiquement prend en charge les demandes des régulateurs.

La gouvernance d'Ostrum AM est structurée comme suit par les comités ESG/ISR :



Ces comités regroupent la Gestion (CIO + N-1 du CIO de la Gestion + membres de la gestion ayant porté un nom à l'étude), la Direction des Risques et la Direction de la Conformité. Un rapport de ces comités est réalisé et transmis à la direction de la Conformité.

Les sources de données externes sont développées en question 2.3 (Trucost, CDP, SDG Index, Vigéo...).

3.3 Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?⁶

Emetteurs privés

Dans le cadre du processus d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur la notation extra-financière de LBP AM pour les **émetteurs privés**, la notation est effectuée selon des critères d'évaluation des sociétés regroupés en 4 piliers de la philosophie **GREaT**.

- Gouvernance responsable
- Gestion durable des Ressources
- Transition Energétique Développement des Territoires



Gouvernance responsable

Encourager la diffusion des **meilleures pratiques** en termes de gouvernance d'entreprise et d'éthique des affaires



gestion durable des Ressources

Gérer durablement les **ressources humaines ou naturelles** : respect des droits de l'Homme, développement du droit du travail, relations durables avec les fournisseurs, protection de l'environnement



transition Energétique

Contribuer à la transition économique pour de nouveaux modes de consommation et de production plus durables, et accompagner le passage d'un modèle économique fortement consommateur d'énergies fossiles vers un **modèle plus sobre et plus durable**, voire décarboné



développement des Territoires

Promouvoir l'emploi et la formation, la **création et le développement** d'activités locales

GREaT : notation extra-financière propriétaire de La Banque Postale Asset Management.

Les critères suivants fournis par les agences VigeoEiris et MSCI ont été sélectionnés afin de mieux répondre à ces 4 piliers d'analyse :

⁶ Ces fonds promeuvent des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais ils n'ont pas pour objectif un investissement durable. Ils pourront investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE



GREaT : notation extra-financière propriétaire de La Banque Postale Asset Management.
 * Critères et indicateurs susceptibles d'évoluer

Emetteurs souverains et quasi-souverains

Pour les **émetteurs souverains et assimilés**, le SDG Index est la donnée externe que nous utilisons pour évaluer les émetteurs souverains et assimilés (agences gouvernementales, collectivités territoriales, etc.) sur le plan extra-financier. Elle s'appuie sur les 17 Sustainable Development Goals (SDG) définis par l'ONU. Le SDG Index est publié par SDSN (« Sustainable Development Solutions Network », une initiative globale de l'Organisation des Nations Unies) et Bertelsmannstiftung, pour les souverains. Les SDG sont 17 objectifs adoptés par tous les états membres des Nations Unies, afin de guider la collaboration internationale vers le développement durable. Le SDG Index agrège les données disponibles pour l'ensemble de ces 17 SDGs et fournit une évaluation sur la façon dont les pays performant comparés à leurs pairs. Ainsi, SDG Index est un score numérique compris entre 0 et 100 disponible pour l'ensemble des équipes de gestion, qui suit le progrès achevé par les pays dans leur poursuite des 17 SDG de l'Organisation des Nations Unies.

Son rôle premier est d'aider chaque pays à identifier les priorités en matière de développement durable et mettre en place un plan d'action mais aussi à comprendre leurs défis et à identifier les lacunes qui doivent être comblées pour atteindre les SDGs d'ici 2030. L'indice permet également à chaque pays de se comparer à la région, ou avec d'autres pays « homologues », notés à des niveaux similaires. En effet, le SDG index a construit les différentes mesures pour chaque SDG afin qu'elles indiquent immédiatement la position d'un pays sur un spectre de 0 à 100 allant du « pire » (score 0) au « meilleur » (score 100). Le rapport produit par le SDG Index présente également les tableaux de bord des SDG, pour chaque pays couvert. Chaque objectif y est coloré comme « vert », « jaune » ou « rouge », indiquant si le pays a déjà atteint l'objectif (vert), s'il est sur une « piste de prudence » (jaune) ou s'il est loin d'être atteint en 2015 (rouge).

Afin d'évaluer chacun de ces objectifs, le SDG index se source de données officielles (communiquées par les gouvernements nationaux, ou les organisations internationales) et de données non officielles (collectées par des acteurs non gouvernementaux tels que les instituts de recherche, les universités, les ONG et le secteur privé). Veuillez noter que la moitié des données officielles utilisées proviennent de trois organisations : l'OCDE, l'OMS et l'UNICEF. Voici quelques exemples des principaux indicateurs analysés par le SDG index : taux de mortalité maternelle, espérance de vie, population ayant accès à des services sanitaires

Vous trouverez plus d'infos sur le site suivant : <https://www.sdgindex.org/>

3.4 Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ? (ARTICLE 173-VI)

Nous prenons en compte les éléments Climats au travers de différents niveaux d'actions :

- **L'analyse par émetteur ou l'analyse sectorielle au sein de la recherche crédit.** Les enjeux Climats peuvent impacter l'industrie, ou le business model opérationnel des émetteurs, et poussent les entreprises à s'adapter. Cela peut avoir un impact sur leur profil de risque et c'est pour cela que nous les analysons de près. Par exemple pour le secteur Utilities, nous avons intégré les risques climatiques en évaluant la capacité de chaque acteur à gérer les problématiques d'infrastructure (impact des réseaux vieillissants face à la multiplication des accidents climatiques de type ouragans, incendies), et notamment l'enfouissement des réseaux. Nous avons également évalué leur capacité à adapter le business model en se tournant résolument vers les énergies renouvelables, de manière à anticiper la nécessaire fermeture des centrales thermiques (charbon).
- La proposition d'Ostrum AM sur la **dette souveraine et quasi souveraine** témoigne de son engagement responsable envers ses clients qui se concentrent ainsi davantage sur une économie à faible émission de carbone et les ODD.
- **Des politiques d'investissement volontaristes comme décrit dans notre nouvelle politique charbon.**
- Une **intensité carbone** du fonds devant être inférieure à celle de son univers d'investissement initial tout en respectant un taux de couverture d'au moins 90% des émetteurs en portefeuille.
- **Evaluation des émissions.** De manière systématique nous évaluons les émissions CO2 de chaque émetteur dans nos portefeuilles, et en faisons un reporting précis, conformément à la loi de transition énergétique.
- **Nous avons aménagé une gouvernance spécifique aux enjeux Climat**, en créant un groupe chargé de travailler sur de futures politiques d'investissement. Ce groupe est composé d'experts de l'équipe stratégie ESG, analystes des secteurs les plus à risques (tels que les minières, l'auto ou les utilities), et des gérants,
- **Responsabilité sociétale d'entreprise** : en tant que société ; nous compensons l'intégralité de nos émissions carbone.

3.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?

Analyse ESG des émetteurs privés

L'univers est composé des émetteurs de l'OCDE (Organisation de Coopération et Développement Economique) qui sont évalués par les agences de notation VigeoEIRIS et MSCI ESG Research, soit plus de 9000 émetteurs à la date de rédaction du document.

VigeoEiris et MSCI fournissent des bases de données compilant divers critères ESG.

Les analyses effectuées par ces agences aboutissent à l'attribution de notes, pour chaque société de l'univers, pour chacun des 4 piliers GREaT retenus via l'application d'une méthodologie quantitative dont l'algorithme a été développé par LBP AM.

Ces notes sont le résultat de l'analyse et de l'évaluation de critères et sous-critères définis à la réponse 3.3.

Au final, chaque émetteur a une note globale et une note par « pilier ».

Les notes sont comprises entre 1 et 10. 1 correspondant à la meilleure note ISR et 10 la pire.

Semestriellement, les notes GREaT sont mises à jour afin de tenir compte de l'actualisation des indicateurs fournis par les fournisseurs de données indiqués ci-dessus.

Ces notes sont intégrées et implémentées dans les outils front d'Ostrum AM.

Si nécessaire, Ostrum AM procède à une révision de ces notes (« overrides ») notamment par exemple pour tenir compte de controverses pouvant survenir sur certaines valeurs et ayant potentiellement un impact sur la notation ESG.

Les overrides peuvent être motivés par 4 raisons :

- Un gérant ou un analyste crédit d'Ostrum AM dispose des informations prospectives qui permettent de revoir la notation
- Un gérant ou un analyste crédit d'Ostrum AM détient des informations additionnelles non prises en compte par les agences de notation (ie. Capex, guidance...)
- Un gérant ou un analyste crédit d'Ostrum AM détient une information qui contredit celle des agences de notation
- L'entreprise fait l'objet d'une controverse et la notation ne la reflète pas

L'algorithme de calcul est revu par LBP AM une à deux fois par an afin de l'adapter et de le faire évoluer et réduire les biais éventuels.

Analyse ESG émetteurs souverains et quasi-souverains

Les équipes de Gestion sélectionnent leurs titres en prenant en compte les notations ESG des émetteurs issus du SDG Index afin de s'assurer que la qualité ISR du portefeuille est conforme aux objectifs.

Analyse ESG propriétaire des émetteurs Souverains :

L'équipe de Gestion (via le comité de dette souveraine SDS) s'appuie par ailleurs sur un modèle interne SORIMON (« Sovereign Risk Monitor ») qui évalue le risque pays sur les dettes souveraines, les supras et agences. Ce modèle développé par l'équipe de Recherche et d'Analyse Quantitative prend en compte des facteurs matériels extra-financiers (ESG) pour mesurer le risque souverain. Ce modèle vise à évaluer le risque de changement de notation pour les pays développés et émergents. La couverture de ce modèle s'étend sur quelques 80 pays à travers le monde. Ce modèle est utilisé comme « agence de notation interne » par les équipes de Gestion.

Analyse ESG propriétaire des assimilés souverains :

L'analyse des émetteurs assimilés souverains est conduite par la Stratégie et est examinée en comité Agences/Supras. Cette analyse se fonde sur les mêmes principes que l'analyse souveraine et combine une analyse financière et une analyse extra-financière (ISR). Dans le cas des agences, l'analyse de la garantie explicite ou implicite de l'Etat occupe une place prépondérante, pour compléter l'analyse de l'émetteur en « stand alone ». Pour le cas des supranationales, l'analyse prend également en compte les dispositions réglementaires de l'émetteur pour estimer la qualité de la garantie fournie par les Etats.

Analyse propriétaire des obligations durables (« green, social, sustainability bonds ») :

L'équipe de Gestion investit également dans des obligations durables émises par des souverains ou assimilés en s'appuyant sur la recherche de nos deux analystes spécialistes dédiés aux obligations durables au sein de l'équipe de Recherche Crédit. Ces derniers ont développé une méthodologie d'analyse propriétaire spécifique sur ces titres. Leur évaluation et la notation de ces obligations qu'ils effectuent reposent sur deux axes (émetteur et instrument) et se matérialise par une note de 1 à 10. La notation de chaque instrument est revue de façon annuelle. Les équipes de gestion ont accès à cette recherche via un intranet dédié appelé ImpACT (Impact Bonds Assessment Comprehensive Tool).

Analyse commune à l'ensemble des obligations :

L'équipe de gestion s'appuie par ailleurs sur l'équipe Stratégie ESG pour recueillir des informations sur les politiques ESG (ODD, impact climat...) des différents pays. Cette équipe est d'autre part responsable du déploiement du reporting carbone LTE pour tous les portefeuilles chez Ostrum AM, y compris les portefeuilles souverains. Elle est également le point de contact pour l'analyse de la trajectoire climatique des portefeuilles.

3.6 A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Emetteurs privés

En moyenne, les agences externes VigeoEiris et MSCI ESG Research **mettent à jour leur analyse des émetteurs tous les 12 à 24 mois, mais celle-ci peut être ajustée à tout moment** en fonction d'éventuels événements et intègre notamment les controverses et les alertes pouvant affecter positivement ou négativement la notation de l'émetteur.

Les données des agences VigeoEiris et MSCI alimentent GREaT de façon mensuelle.

L'univers couvert est examiné et ajusté deux fois par an pour le modèle GREaT

Emetteurs souverains et quasi-souverains

Comme évoqué, le portefeuille suivre un processus ISR utilisent les scores SDG Index pour analyser chaque émetteur souverain, la note qui leur est associée et pour calculer la notation globale des portefeuilles. Le SDG Index Score est composé d'analyses et d'indicateurs (un ensemble mondial et 17 sous-indicateurs) représentant l'ensemble des ODD. Notés de 0 à 100, ils représentent la performance d'un pays dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD). Un ODD à 100 représente une performance optimale. L'indice SDG note un pays en pourcentage de la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Les données qui permettent de composer le SDG Index sont disponibles gratuitement, « open source » <https://www.sdgindex.org/>. **Ses données sont actualisées annuellement.**

De plus, Ostrum AM applique sur les souverains un suivi rigoureux des Etats blacklistés. Cette liste définie vise essentiellement la gestion des pays fiscalement non coopératifs et le financement du terrorisme ainsi que le blanchiment d'argent.

A noter que le suivi des controverses et activités sensibles concerne davantage les émetteurs privés (les agences et quasi souverains éventuellement) que les émetteurs souverains.

Processus de gestion des controverses

Dans le cadre de sa politique Worst Offenders, Ostrum AM s'engage à exclure tout instrument financier d'émetteurs privés présentant des atteintes graves et avérées à un socle de standards fondamentaux. Les émetteurs ciblés sont toutes les entités, cotées ou non cotées, pour lesquelles sont avérées des controverses sévères aux principes défendus par les standards internationaux communément établis (Nations Unies, OCDE), portant gravement atteinte aux droits de l'homme, aux droits du travail, à l'éthique des affaires et à la préservation de l'environnement. De cette façon, nous ne capturons pas seulement dans notre politique de controverses celles qui ont une matérialité avérée, mais aussi celles qui sont du domaine de l'éthique.



Le processus de gestion Worst Offenders en 4 étapes est décrit ci-dessous :

1^{ère} étape – Alerte Controverse

Ostrum AM s'appuie, d'une part, sur les alertes des fournisseurs de données extra-financières spécialisés dans l'identification de controverses sévères aux principes défendus par les standards internationaux communément établis, d'autre part, sur les alertes provenant directement de la gestion (analystes, gérants et membres de l'équipe Stratégie ESG).

2^{ème} étape – Groupe de Travail Worst Offenders

Dès lors qu'une/ plusieurs alerte(s) sont remontée(s), un groupe de travail Worst Offenders se réunit (a minima deux fois par an). Ce groupe de travail est composé d'un représentant de la gestion Fixed Income, d'un représentant de la gestion Action et d'un ou plusieurs membres de l'équipe Stratégie ESG. L'analyste en charge est systématiquement consulté par le groupe de travail. Grâce à une méthodologie très précise, le groupe de travail analyse la/ les controverses. La méthodologie d'analyse des controverses se décline en quatre points :

- Les faits sont-ils avérés ?
- Quelle est la gravité des faits et l'impact sur les parties prenantes ?
- La controverse présente-t-elle un caractère systémique (controverse récurrente ? représentatif de l'entreprise dans son ensemble ?) ?
- Quels sont les éléments de remédiations mis en place par l'entreprise ?

En se fondant sur cette méthodologie, le groupe de travail formule des recommandations qu'il présente ensuite lors du comité Worst Offenders.

3^{ème} étape – Comité Worst Offenders

Les conclusions d'analyse du groupe de Travail Worst Offenders sont systématiquement passées en revue et discutées lors du comité Worst Offenders, se tenant à minima deux fois par an. Le Comité Worst Offenders regroupe la Gestion (Chief Investment Officer + N-1 du Chief Investment Officer de la Gestion + groupe de travail Worst Offenders + membres de la gestion ayant porté un nom à l'étude), la Direction des Risques et la Direction de la Conformité.

À la suite d'un processus très encadré impliquant a minima l'intervention du groupe de travail, de l'analyste en charge, de la Direction des Risques, de la Direction de la Conformité et du CIO, le comité peut décider d'exclure des portefeuilles des émetteurs dont la controverse remplit les quatre conditions de notre méthodologie : 1) les faits sont avérés, 2) les faits sont graves avec un impact significatif sur différentes parties prenantes, 3) la controverse est systémique, 4) l'entreprise n'a pas mis en place suffisamment d'éléments de remédiation. L'émetteur sera placé sur la liste Worst Offenders (émetteurs exclus). Si le comité estime que la controverse ne justifie pas une exclusion des portefeuilles mais que celle-ci mérite tout de même un suivi approfondi, l'émetteur sera placé sur une Watch List et fera donc l'objet d'une surveillance et d'un dialogue actif.

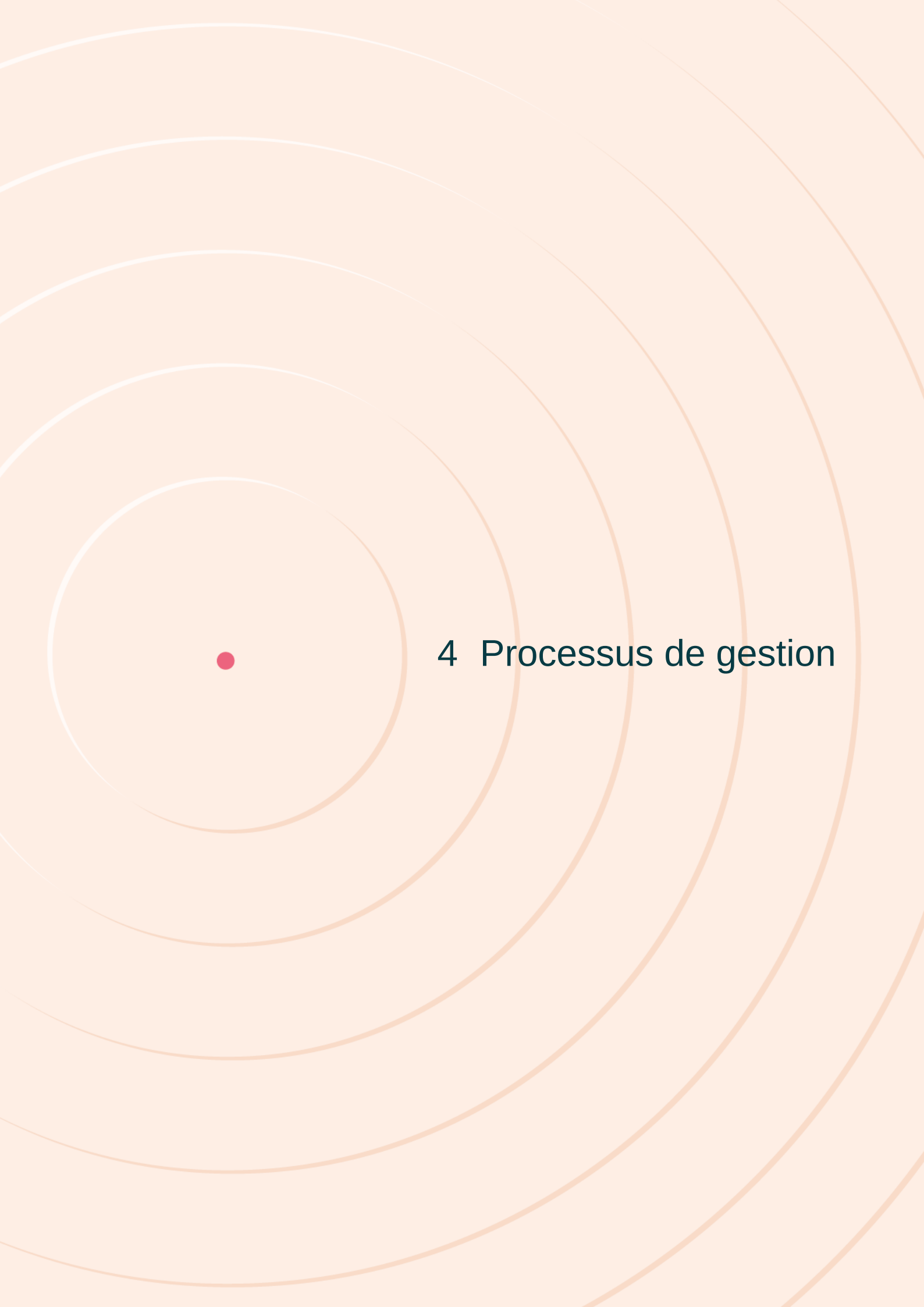
Le comité revoit également régulièrement les listes de façon à permettre une sortie des listes pour les émetteurs ayant, par exemple, mis en place de sérieuses mesures de remédiation. Dans la plupart des cas, un émetteur sur la Worst Offenders List passera d'abord sur la Watch List avant de sortir des listes.

4^{ème} étape – Mise en conformité des portefeuilles

Les nouvelles listes sont ensuite communiquées à l'ensemble de la gestion. Suite aux décisions prises par le comité, la gestion se met en conformité avec les nouvelles obligations comme suit :

- **Classification Worst Offenders list** : le gérant devra donc vendre la position : interdiction d'achat sur tous les portefeuilles et cession sur tous les fonds ouverts (discussion avec les clients pour prise de décision dans le cadre de mandats). La cession de la position se fera au mieux des intérêts des porteurs. Une alerte bloquante est mise en place pour les gérants, empêchant l'achat pour l'ensemble des portefeuilles dédiés et ouverts gérés par Ostrum AM au sein des outils de passage d'ordres)

Classification en Watch-List : le gérant n'est pas contraint de vendre le titre mais un suivi renforcé de la position sera mis en place. Une alerte non bloquante est mise en place dans les systèmes de passage d'ordres pour l'ensemble des portefeuilles dédiés et ouverts gérés par Ostrum AM.

The background features a series of concentric circles in a light orange color, centered around a small red dot. The circles vary in thickness and are spaced out across the page.

4 Processus de gestion

4.1 Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

En premier lieu, Ostrum AM veille à ne pas supporter d'activités contraires aux Objectifs du développement Durable et qui pourraient impacter de façon négative la performance de long terme et la réputation de ses fonds. En ce sens, les politique d'exclusion suivantes sont déployées sur l'ensemble des portefeuilles d'Ostrum AM.

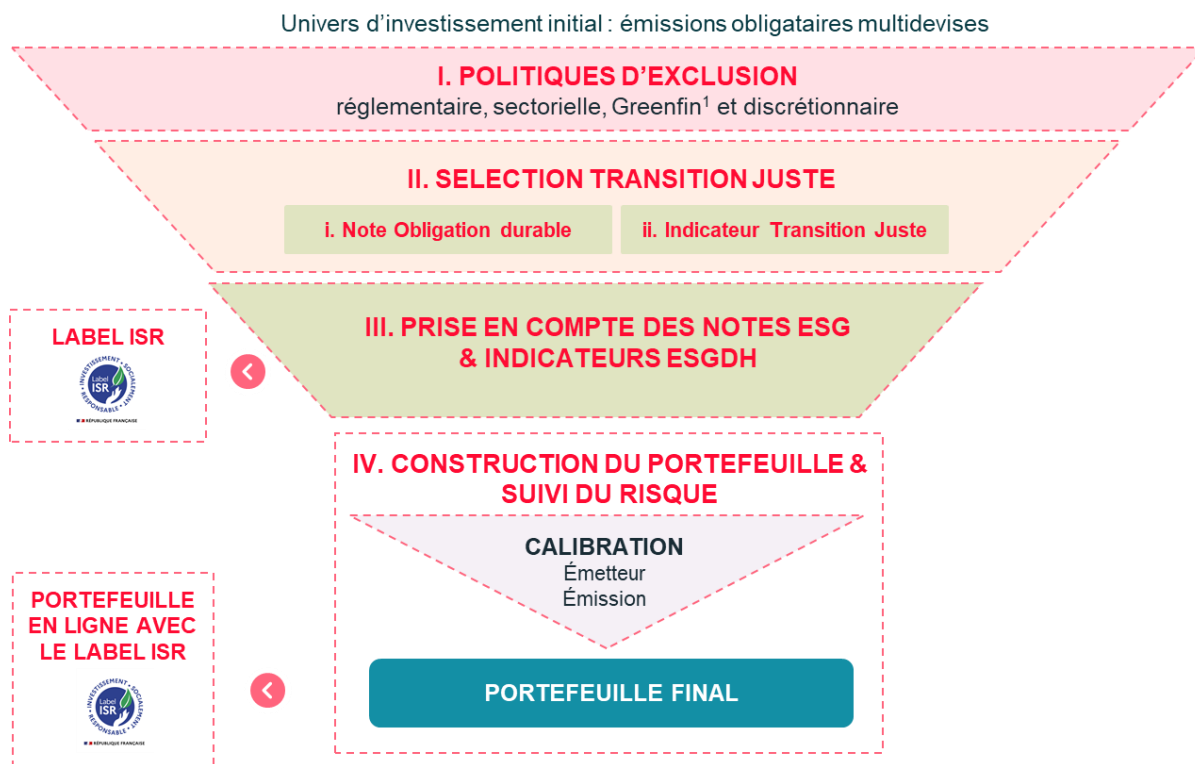
En second lieu, les éléments ESG « matériels » sont intégrés dans l'analyse crédit des émetteurs privés, souverains et quasi-souverains. Les gérants s'appuient sur des outils propriétaires CIGAL et ImpACT pour accéder aux fiches de recherche.

Enfin, l'équipe de gestion prend en compte des facteurs ESG dans la sélection et construction de portefeuille. L'équipe de gestion dispose d'un outil front office propriétaire (Front Office Investment Tool (FIT)) qui permet aux gérants de suivre et d'analyser les portefeuilles obligataires :

- Le suivi en temps réel et l'analyse des portefeuilles et des risques (contrôle de premier niveau via la remontée des indicateurs financiers et extra-financiers calculés).
- Indicateurs extra-financiers : score SDG index, score GREaT, intensité carbone...
- FIT permet de faire des simulations d'ordres afin de mesurer en amont l'impact d'une décision de l'équipe de gestion sur le portefeuille.

4.2 Comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les critères ESG sont pris en compte à partir du processus d'investissement général décrit comme suit :



(1) Plus d'information sur <https://www.ecologie.gouv.fr/label-greenfin>

Politiques d'exclusion⁷

En premier lieu, le portefeuille doit respecter les différentes politiques d'exclusion d'Ostrum AM :

- Exclusions réglementaires
- Exclusions sectorielles (exemple : Tabac, charbon)
- « Worst Offenders » : Ostrum AM s'engage à exclure de ses investissements les actions ou obligations de sociétés investies privés présentant des atteintes graves et avérées à un socle de standards fondamentaux de responsabilité.

Le fonds doit également respecter les exclusions appliquées au label Greenfin : énergies fossiles et nucléaires.

Intégration des éléments ESG matériels

Après avoir exclu les émetteurs les plus controversés de l'univers d'investissement grâce aux politiques d'exclusion déployées de la Société de Gestion, les équipes d'investissement évaluent systématiquement et pour chaque émetteur sous-jacent, si les dimensions extra-financières impactent le profil de risque crédit de l'émetteurs, tant en risque qu'en opportunité, ainsi que leur probabilité d'occurrence. Ainsi, les dimensions extra-financières sont systématiquement intégrées à l'évaluation du risque et à l'analyse fondamentale des émetteurs.

Sélectivité ESG

Le fonds est géré avec une intégration ESG et un processus de sélectivité (méthode de notation moyenne qui vise à systématiquement avoir une note ESG moyenne supérieure à son univers d'investissement ISR).

L'actif net du portefeuille doit être constitué d'au moins 90 % d'actifs couverts par une note ESG.

⁷ Pour plus d'informations sur les approches d'exclusion d'Ostrum AM, veuillez consulter le site web suivant : <https://www.ostrum.com/fr/agir-en-tant-quinvestisseur-responsable>

Performance ESG : approche dite de la « note moyenne »

L'équipe de gestion applique un processus de sélection des émetteurs répondant de façon satisfaisante aux enjeux de la notation GREaT pour les émetteurs privés et de la notation SDG index pour les obligations souverains verts et assimilés souverains.

Le processus de gestion ISR sélectionne ainsi les émetteurs en adoptant une approche dite de « note moyenne », visant à surperformer l'univers d'investissement initial filtré de 20% des émetteurs les moins bien notés ESG en poids.

Nous distinguons dans l'univers initial du fonds deux sous catégories :

1. La sous-catégorie des émetteurs souverains verts et assimilés souverains (agences, supranationaux et assimilés souverains) : 100% inclus dans l'univers initial du fonds.
2. Les émetteurs privés : IG et HY

Description de l'univers d'investissement initial filtré de 20% Ostrum Climate and Social Impact Bond				
2 sous-catégories				
I.		II.		
Emetteurs Souverains Verts et Assimilés Souverains		Emetteurs privés		
Sous-indice	BBGB GLOBAL AGGREGATE TR \$ (uniquement de la partie Souverains Verts et Assimilés de l'indice)	Univers	Investment Grade	High Yield
Répartition du composite	100%	Sous-indice	BBGB GLOBAL AGGREGATE TR \$ (partie corporate et assimilé)	ICE EUR HIGH YIELD BB-B TR € (HEC4)
Filtre	20%	Répartition du composite	75%	25%
		Filtre	20%	20%
Univers d'investissement initial filtré de 20% en poids		Univers d'investissement initial filtré de 20% en poids		

Spécificités sur l'univers des émetteurs privés :

- La part d'obligations privées représente 37% de l'indice BBGB GLOBAL AGGREGATE TR \$ (qui constitue 90% de l'Univers d'investissement initial)
- La diversification sur le segment des émetteurs privés High Yield (hors benchmark) peut représenter jusqu'à 20% de l'actif net selon le processus de gestion interne

Indicateurs d'impact ESG DH

Le fonds est analysé selon 4 indicateurs ESG DH (Droits Humains) sélectionnés.

Indicateurs			Fournisseur
Emetteurs Souverains Verts et Assimilés Souverains	E	Intensité CO2e en % PIB (Scope 1+2)	Trucost
	S	Dépenses publiques dans l'éducation et santé (% of GDP)	SDG Index
	G	Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (%)	SDG Index
	DH	Femmes / Hommes éducation (%)	SDG Index
Indicateurs			Fournisseur
Emetteurs privés	E	Intensité CO2e tCO2/M\$ CA (Scope 1+2)	Trucost
	S	Sondage sur la satisfaction des employés au sein de l'entreprise	MSCI
	G	Politique anti-corruption	MSCI
	DH	Politique de protection des dénonciateurs	MSCI

Le label ISR implique que le fonds doit obtenir une meilleure valeur que son univers pour 2 des 4 indicateurs ESG DH.

Les indicateurs retenus par le fonds sont les suivants :

Emetteurs Souverains Verts et Assimilés Souverains	Emetteurs privés
INDICATEURS RETENUS E : Intensité carbone : couverture 90% min G : Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (%) : couverture 70% min	INDICATEURS RETENUS E : Intensité carbone : couverture 90% min G : Politique anti-corruption : couverture 70% min

- **1^{er} indicateur (ratio de couverture > 90%)** : le fonds visera à réduire son empreinte carbone par rapport à celle de son univers d'investissement. L'intensité carbone est l'indicateur utilisé dans le cadre de cette sélectivité pour les émetteurs souverains verts et assimilés et aussi pour les émetteurs privés. **Au moins 90% des actifs éligibles sont couverts par cet indicateur en poids ou en nombre. La valeur du portefeuille pour cet indicateur est meilleure que celle de l'univers d'investissement initial.**
- **2^{ème} indicateur (ratio de couverture > 70%)** : La valeur du portefeuille pour cet indicateur est meilleure que celle de l'univers d'investissement initial.

Limites de l'approche retenue :

- Les émetteurs non notés ESG sont exclus du calcul de la note moyenne de l'univers d'investissement. Dans ce contexte, la part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille est supérieure à 90% (en nombre d'émetteurs ou en poids).
- L'approche ISR du fonds pourrait conduire à une sous-représentation de certains secteurs en raison d'une mauvaise notation ESG ou bien à travers la politique d'exclusion sectorielle d'Ostrum AM.

4.3 Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? (ARTICLE 173-VI & HLEG)

Se référer à la question 3.4.

4.4 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ? (ARTICLE 173-VI & TCFD).

Intégration des éléments ESG matériels

Comme indiqué précédemment, les équipes d'investissement évaluent systématiquement et pour chaque émetteur membre de l'univers d'investissement d'Ostrum AM, si les dimensions extra-financières impactent le profil de risque crédit de l'émetteurs, tant en risque qu'en opportunité, ainsi que leur probabilité d'occurrence.

Ainsi, les dimensions extra-financières sont systématiquement intégrées à l'évaluation du risque et à l'analyse fondamentale des émetteurs de l'univers d'investissement.

Processus d'investissement ISR

Dans le cadre du processus d'investissement ISR, La part des émetteurs éligibles ISR (selon la définition du label ISR français) ne disposant pas d'une notation ESG dans le portefeuille doit être durablement inférieure à 10%.

4.5 Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il change dans les douze derniers mois ?

Néant

4.6 Une part des actifs de ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Néant

4.7 Le ou les fonds pratiquent-ils le pret/emprunt de titres ?

Néant

4.8 Les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Oui, le FCP pourra être exposé à des instruments financiers à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou organisés, français et étrangers ou de gré à gré dans la limite de 200%. Le recours aux produits dérivés listés ou de gré à gré est effectué avec un objectif d'ajustement des positions du portefeuille au regard de certains risques financiers en exposition ou en couverture.

4.9 Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Oui, FCP pourra investir à hauteur de 10% de leur actif net dans des OPCVM.
L'équipe de gestion favorise, lorsque c'est possible, l'investissement dans des OPCVM disposant du Label ISR. Dans le cas contraire, les OPCVM non labélisés ISR sont intégrés dans le ratio de 10% d'émetteurs éligibles ISR non notés ESG.



5 Contrôles ESG

5.1 Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

1^{er} Niveau – L'équipe de gestion

La gestion s'appuie sur un outil développé en interne afin de gérer et de s'assurer au quotidien du respect des contraintes de gestion ISR :

Performance ESG du portefeuille

- L'actif net du portefeuille doit être constitué d'au moins 90 % d'actifs couverts par une note ESG*

Emetteurs Souverains Verts et Assimilés Souverains
La notation extra-financière est basée sur les notes du fournisseur externe SDG Index**

Emetteurs privés
La notation extra-financière est basée sur le provider externe GREaT***



* En conséquence, le fonds peut détenir jusqu'à 10% d'actifs non notés ESG ou OPCVM non labélisés ISR.

** Le SDG Index Score se matérialise sous forme d'analyses et d'indicateurs : un global et 17 sous-indicateurs représentant tous les SDG. De 0 à 100, ils représentent la performance d'un pays quant à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD = SDG en anglais), 100 étant la performance optimale. Plus d'information sur <https://www.sdgindex.org/>.

*** Modèle propriétaire de LBP AM utilisé par Ostrum AM et qui fournit les scores ESG des émetteurs privés. Les notes GREaT sont comprises entre 1 et 10. 1 correspondant à la meilleure note ISR et 10 la pire. Les notes par émetteur privés sont basées sur une analyse en 4 piliers (Gouvernance responsable, gestion durable des Ressources, transition Énergétique et développement des Territoires).

Emissions Carbone (tCO2e)

Indicateurs ESG DH

Emetteurs Souverains Verts / Assimilés Souverains et Privés

Intensité carbone

- Surperformance du portefeuille (émetteurs obligations souverains verts/assimilés souverains et émetteurs privés) par rapport à univers d'investissement initial filtré de 20%
- Le portefeuille doit être en conformité avec le label ISR, **plus de 90% des titres en portefeuille** sont valorisés par l'indicateur (E) Intensité CO2e

Emetteurs Souverains Verts et Assimilés Souverains

Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (%)

- Surperformance du portefeuille (émetteurs obligations souverains verts/assimilés souverains) par rapport à univers d'investissement initial filtré de 20%
- Le portefeuille doit être en conformité avec le label ISR, **plus de 70% des titres en portefeuille** sont valorisés par l'indicateur (G) Femmes dans les parlements nationaux.

Emetteurs Privés

Politique anti-corruption

- Surperformance du portefeuille (émetteurs privés) par rapport à univers d'investissement initial filtré de 20%
- Le portefeuille doit être en conformité avec le label ISR, **plus de 70% des titres en portefeuille** sont valorisés par l'indicateur (G) Politique anti-corruption.

2^{ème} Niveau – L'équipe Risques d'investissement

Parallèlement, l'équipe Risques d'Investissement de la « Direction des Risques » d'Ostrum AM contrôle le bon respect des critères ESG avec un outil développé en interne qui est indépendant de celui utilisé par l'équipe de gestion.

Conformément à l'approche ISR sélectionnée dite de « la note moyenne », cet outil intègre les notes ESG de le SDG Index et de GREaT sur l'ensemble des émetteurs et permet de calculer puis comparer les scores ESG moyens du portefeuille et de son univers d'investissement filtré des 20% émetteurs les moins bien notés ESG.

L'outil permet également de prendre en compte une approche discrétionnaire Positive Screening en remontant les émetteurs les plus vertueux et en calculant des statistiques par quintiles comparées à leurs moyennes hebdomadaires.

Les évolutions du portefeuille au regard des émetteurs qui y sont présents et/ou des scores ESG sont prises en compte par l'outil de l'équipe Risques d'Investissement, avec une mise à jour quotidienne.

L'équipe Risques d'Investissement contrôle également le bon respect des autres contraintes liées à la labellisation ISR :

- Contrôle du ratio d'éligibilité.
- Calcul du ratio de couverture ESG : ratio calculé en nombre d'émetteurs et devant être supérieur à 90%.
- Indicateurs d'impact ESG&DH : calcul de 4 indicateurs d'impact ESG&DH et comparaison avec l'univers d'investissement.
- Calcul et contrôle des ratios de couverture des indicateurs d'impact ESG&DH (notamment 90% et 70% de minimum requis par le label ISR V2 respectivement sur le 1er et les 2èmes indicateurs).

Tout éventuel dépassement serait relevé en J+1 et archivé dans les bases de données, en cas de besoin d'audit. Un tel dépassement ferait aussi l'objet d'une alerte à la Gestion dès qu'il serait constaté. La Gestion devrait résorber ledit dépassement dans les meilleurs délais, faute de quoi une procédure d'escalade serait engagée.

3^{ème} Niveau – Audit interne par Natixis Investment Managers

Un contrôle des règles de gestion ISR des fonds sera demandé et devra être effectué dans les mois qui suivront la labélisation, en ligne avec les délais accordés par le label ISR.



6 • Mesures d'impact et reporting ESG

6.1 Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

La qualité ESG peut être évaluée à partir du rapport ESG et droits humains annuel disponible sur la page internet du fonds concerné.

6.2 Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

Le fonds est analysé selon 4 indicateurs ESG DH (Droits Humains) sélectionnés.

Indicateurs			Fournisseur
Emetteurs Souverains Verts et Assimilés Souverains	E	Intensité CO2e en % PIB (Scope 1+2)	Trucost
	S	Dépenses publiques dans l'éducation et santé (% of GDP)	SDG Index
	G	Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (%)	SDG Index
	DH	Femmes / Hommes éducation (%)	SDG Index

Indicateurs			Fournisseur
Emetteurs privés	E	Intensité CO2e tCO2/M\$ CA (Scope 1+2)	Trucost
	S	Sondage sur la satisfaction des employés au sein de l'entreprise	MSCI
	G	Politique anti-corruption	MSCI
	DH	Politique de protection des dénonciateurs	MSCI

Le label ISR implique que le fonds doit obtenir une meilleure valeur que son univers pour 2 des 4 indicateurs ESG DH.

Les indicateurs retenus par le fonds sont les suivants :

Emetteurs Souverains Verts et Assimilés Souverains	Emetteurs privés
INDICATEURS RETENUS E : Intensité carbone : couverture 90% min G : Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (%) : couverture 70% min	INDICATEURS RETENUS E : Intensité carbone : couverture 90% min G : Politique anti-corruption : couverture 70% min

- **1^{er} indicateur (ratio de couverture > 90%)** : le fonds visera à réduire son empreinte carbone par rapport à celle de son univers d'investissement. L'intensité carbone est l'indicateur utilisé dans le cadre de cette sélectivité pour les émetteurs souverains verts et assimilés et aussi pour les émetteurs privés. **Au moins 90% des actifs éligibles sont couverts par cet indicateur en poids ou en nombre. La valeur du portefeuille pour cet indicateur est meilleure que celle de l'univers d'investissement initial.**
- **2^{ème} indicateur (ratio de couverture > 70%)** : La valeur du portefeuille pour cet indicateur est meilleure que celle de l'univers d'investissement initial.

Limites de l'approche retenue :

- Les émetteurs non notés ESG sont exclus du calcul de la note moyenne de l'univers d'investissement. Dans ce contexte, la part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille est supérieure à 90% (en nombre d'émetteurs ou en poids).
- L'approche ISR du fonds pourrait conduire à une sous-représentation de certains secteurs en raison d'une mauvaise notation ESG ou bien à travers la politique d'exclusion sectorielle d'Ostrum AM.

Méthode de calcul : A l'échelle du portefeuille, la valeur de cet indicateur est la somme pondérée des émetteurs couverts par cet indicateur

Les résultats sont par ailleurs disponibles dans le rapport ESG & Droits Humains disponibles sur le site internet d'Ostrum AM sur la page internet du fonds.

6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Lorsqu'un fonds est détenteur du label ISR, le reporting mensuel du fonds, disponible à l'ensemble des clients professionnels comme non professionnels, comporte un commentaire de gestion ISR sur le mois. De plus, le rapport annuel du fonds inclut un commentaire détaillé de la gestion ISR durant l'exercice.

Ces documents sont à votre disposition sur le site internet d'Ostrum AM : <http://www.ostrum.com/>

6.4 La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ? (ARTICLE 173-VI & HLEG)

Politique de vote & d'engagement

1. Vote :

Dès 1998, Ostrum AM a élaboré une politique de vote qui définit les principes auxquels elle entend se référer pour l'exercice des droits de vote aux assemblées générales. Depuis, chaque année, la politique de vote d'Ostrum AM est revue pour prendre en compte les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise. L'exercice du droit de vote s'effectue exclusivement dans l'intérêt des porteurs de parts de nos fonds. En termes de périmètre de vote, Ostrum AM considère qu'il est de son devoir de voter sur le plus grand nombre possible de sociétés détenues en portefeuille. Enfin, l'analyse des résolutions est effectuée par l'équipe de recherche actions et l'exécution du vote est réalisée par l'équipe du Middle-office d'Ostrum AM avec l'aide d'ISS, notre prestataire de conseil de vote.

2. Engagement :

Ostrum Asset Management a placé l'engagement au cœur de sa démarche d'Investisseur Responsable. L'équipe de recherche actions dialogue de manière constructive et continue avec les sociétés détenues en portefeuille afin de :

- mieux comprendre leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.
- utiliser le pouvoir conféré par le droit de vote en incitant les équipes managériales à améliorer la transparence et les pratiques ESG de leur entreprise.

En termes de transparence, Ostrum AM s'applique à elle-même ce qu'elle demande aux entreprises dans lesquelles les fonds investissent. Conformément au règlement de l'AMF (articles 319-23 et 321-134 du règlement général AMF), Ostrum AM dispose d'une plateforme publique qui présente de façon détaillée l'ensemble de ses votes sur les résolutions présentées lors des assemblées générales des sociétés détenues dans les fonds votants.

La politique détaillée de vote et d'engagement d'Ostrum AM est disponible au lien suivant : [Notre documentation RSE et ESG | Ostrum Asset Management](#)

Mentions légales – Ostrum AM (délégataire de la gestion financière des fonds)

Ce document est destiné aux clients professionnels, au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion et ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management. Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un label, un prix ou à une notation d'un OPCVM / FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier.

Les fonds mentionnés dans le présent document ont reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et sont autorisés à la commercialisation en France/sont autorisés par la Commission de Surveillance et de Sécurité Financière du Luxembourg (CSSF) et/ou sont autorisés à la commercialisation au Luxembourg. Préalablement à tout investissement, il vous appartient de vérifier si les fonds sont autorisés à la commercialisation dans les autres pays concernés et si l'investisseur est légalement autorisé à souscrire dans ces fonds.

Les caractéristiques, le profil de risque/rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un OPCVM/FIA sont décrits dans le DICI. Le DICI et les documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de Ostrum Asset Management. Le DICI doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription. Dans l'hypothèse où un OPCVM/FIA fait l'objet d'un traitement fiscal particulier, il est précisé que ce traitement dépend de la situation individuelle de chaque client et qu'il est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.

La politique de vote par procuration et d'engagement, ainsi que le code de transparence, sont disponibles au lien suivant: www.ostrum.com/fr

Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014, en date du 7 août 2018 – Société anonyme au capital de 50 938 997 euros – 525 192 753 RCS Paris - TVA : FR 93 525 192 753 – Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris - www.ostrum.com.

Mentions légales - Natixis investment managers international

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information aux prestataires de services d'investissement ou aux autres Clients Professionnels ou Investisseurs Qualifiés et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Le présent document ne peut pas être utilisé auprès des clients non-professionnels. Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d'investissement de s'assurer que l'offre ou la vente de titres de fonds d'investissement ou de services d'investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.

En France : Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers International - Société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social: 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

Les entités susmentionnées sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays.

Bien que Natixis Investment Managers considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, y compris celles des tierces parties, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations.

La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie.

Tous les montants indiqués sont exprimés en USD, sauf indication contraire.



Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014, en date du 7 août 2018 – Société anonyme au capital de 50 938 997 euros – 525 192 753 RCS Paris - TVA : FR 93 525 192 753 – Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris - www.ostrum.com .